



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

RÉGION DE SAINT-LOUIS

DÉPARTEMENT DE PODOR

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE PODOR



PLAN DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE PODOR 2017 - 2021



Yvelines
Le Département



Agence Régionale de Développement de Saint-Louis

PNDL

PROGRAMME NATIONAL
DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Code général des Collectivités locales

Article 27 : « le département a compétence pour promouvoir le développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique, pour réaliser les plans départementaux de développement et organiser l'aménagement du territoire dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des autres collectivités locales ».

Article 314. -Le département reçoit les compétences suivantes :

- ◆ l'élaboration et l'exécution du plan départemental de développement (PDD) en articulation avec les stratégies et les politiques nationales ;
- ◆ la mise en œuvre du contrat plan avec l'État pour la réalisation de projets de développement.



AVEC L'APPUI FINANCIER ET TECHNIQUE DE :



Yvelines
Le Département



SOMMAIRE

3-6

CONTEXTE

6-8

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE

LE DEPARTEMENT

8

DEUXIEME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC

PROFIL SOCIAL DU DEPARTEMENT
ACCES AUX SERVICES SOCIAUX
SECTEURS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
ENVIRONNEMENT
LES RESSOURCES NATURELLES

24

PROFIL ECONOMIQUE DU DEPARTEMENT

LE PRODUIT TERRITORIAL BRUT
CONTRIBUTION DES SECTEURS DANS LA FORMATION DU PTB
PRESSION FISCALE SUR L'ÉCONOMIE DU DÉPARTEMENT

26

PROFIL DE GOUVERNANCE DU DEPARTEMENT

COMPOSITION ET STRUCTURATION
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
LES SERVICES TECHNIQUES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
PRISE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
CAPACITÉS DU CD À DÉVELOPPER DES PARTENARIATS
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES RESSOURCES HUMAINES DU CD

42

GOUVERNANCE TERRITORIALE EFFICACE

45

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES

FORCES ET FAIBLESSES DU DEPARTEMENT
ORIENTATIONS
PROGRÈS ÉCONOMIQUE
EPANOUISSEMENT PROFESSIONNEL ET SOCIAL DES POPULATIONS
AXE 1 : ACCÉLÉRATION SOUTENUE ET DURABLE DE LA PRODUCTIVITÉ
AXE 2 : PROMOTION DU CAPITAL HUMAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
ARTICULATION DU PDD AVEC LE PSE
OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LIGNES D'ACTION
AXE 1 : ACCÉLÉRATION SOUTENUE ET DURABLE DE LA PRODUCTIVITÉ
AXE 2 : PROMOTION DU CAPITAL HUMAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
AXE 3 : LEADERSHIP DU CD ET GOUVERNANCE TERRITORIAL EFFICACE
Financement du Plan
Mise en œuvre du PDD

Le Sénégal a engagé un processus de décentralisation avec des évolutions erratiques au gré des préoccupations des régimes politiques qui se sont succédé de la période coloniale en 1872 à l'avènement du Régime du Président Macky SALL en 2012.

Durant toute cette période, la décentralisation sénégalaise a eu du mal à afficher des résultats à la hauteur des espoirs suscités, à cause des aspects institutionnel, politique et social, auxquels s'ajoute un manque de moyens financiers et humains.

Ainsi, le Président de la République Monsieur Macky SALL, dès sa prise de fonction, a initié la réforme dénommée « Acte III de la décentralisation », qui s'adosse à l'option de territorialisation des politiques publiques pour bâtir le développement du Sénégal à partir des potentialités et dynamiques des territoires.

Ainsi la loi 2013-10 du 28 décembre portant code général des collectivités, a permis la mise en place de collectivités locales d'égale dignité, compétitives et porteuses de développement et la création progressive de Pôles territoriaux.

Les Départements ont une fonction centrée sur l'aménagement du territoire pour la promotion d'un

développement économique et social durable des territoires, contribuant à la réalisation des objectifs du Plan Sénégal émergent (PSE), qui constitue le cadre d'orientation des interventions dans le pays.

C'est pourquoi, aucun effort n'a été épargné pour faire du Plan départemental de développement de Podor, une territorialisation pertinente et réaliste du PSE pour obtenir une participation active de l'Etat et des partenaires au développement dans la mise en œuvre.

En effet, au plan institutionnel et opérationnel, les Conseils départementaux sont tous désignés pour apporter l'efficacité, la dimension inclusive et l'équité territoriale érigées en principes dans la mise en œuvre du PSE.

Par ce PDD, les collectivités locales de Podor répondent à l'invitation du Président de la République sur la territorialisation des politiques publiques, et compte retrouver à travers sa mise en œuvre, la place de leadership dans le développement économique et social du département en vue de démontrer la grande valeur ajoutée de « l'Acte III de la décentralisation ».



Saaré, Thioffy,

A- DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET RESULTATS

Après la délibération en date du le Conseil départemental a pris la décision d'élaborer son Plan départemental de développement (PDD), en mettant en place un comité de pilotage impliquant tous les acteurs, notamment l'ARD.

Le comité de pilotage, présidé par le Président du CD avec l'ARD comme rapporteur, est composé des présidents de commission du CD, des représentants des communes, des Partenaires techniques et financiers du CD, des services techniques régionaux et départementaux, des représentants des organisations socioprofessionnelles et des personnes ressources.

Le comité de pilotage renferme en son sein un comité technique départemental et trois commissions techniques à savoir: i- développement économique ; ii- capital humain et développement durable; iii- gouvernance, conformément aux axes du PSE.

Le comité technique, coordonné par le chef du service régional de la planification avec l'ARD comme rapporteur, est composé de services régionaux et départementaux, renforcé par un facilitateur.

Le comité technique est chargé de l'élaboration du PDD et de l'animation technique des ateliers programmés durant le processus.

L'élaboration du PDD de Podor portait un défi méthodologique et technique, car devant expérimenter la territorialisation du PSE qui serait utopique sans la territorialisation des indicateurs d'enjeu pour la définition appropriée des profils économique, social et de, nécessaire pour la mise en phase des PDD avec le PSE.

Le processus d'élaboration du PDD repose sur les principales étapes suivantes :

• L'atelier de lancement de l'élaboration du PDD

L'atelier de lancement organisé le 21 février 2016 à la salle de réunion de l'Hôtel Bély Torodo de Podor, avait pour objectif d'informer tous les acteurs porteurs d'enjeux en les invitant à participer activement à l'exercice.

Il a en outre permis d'échanger sur les enjeux et problématiques de développement du département, de s'accorder sur la démarche méthodologique, de mettre en place le dispositif institutionnel et technique de pilotage et d'appui à l'élaboration du PDD, d'adopter le calendrier d'activités et des ateliers en déclinant clairement cahiers de charges en terme de livrables.

• L'atelier d'habilitation

L'atelier d'habilitation organisé les 11 et 12 mars 2016 à la

salle de réunion de l'Hôtel Bély Torodo de Podor, avait pour principal objectif de mettre les participants à niveau sur les défis du PDD portant sur la territorialisation du PSE, ce qui nécessite la confection d'indicateurs d'enjeux partant de données de processus fiables complètes.

La mise à niveau des services techniques départementaux a porté sur les défis du PDD, les données ciblées par secteur et les indicateurs de rupture pour la définition appropriée des profils économique, social et de gouvernance et la fixation des dates de livraison des données.

• L'atelier de validation des données et des dynamiques de développement

L'atelier de validation des données et des dynamiques de développement organisé les 8 et 9 novembre 2016 à l'Hôtel Bély Torodo de Podor, co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental a regroupé tout le comité de pilotage pour un premier partage sur les pré-diagnostics relatifs aux profils social, économique et de gouvernance du département.

Les participants ont ensuite intégré les groupes de travail des commissions techniques pour valider, corriger et compléter les données et tendances, revisiter les contraintes, les solutions et les potentialités, et enfin poser les défis par secteur et identifier des projets nouveaux et déjà financés si ces derniers entraient dans nos préoccupations.

• L'atelier de validation politique et technique du PDD provisoire

Atelier prévu le 9 décembre 2016 à l'Hôtel Bély Torodo de Podor, regroupera le comité de pilotage et sera élargi aux élus du CD et à tous les acteurs porteurs d'enjeux.

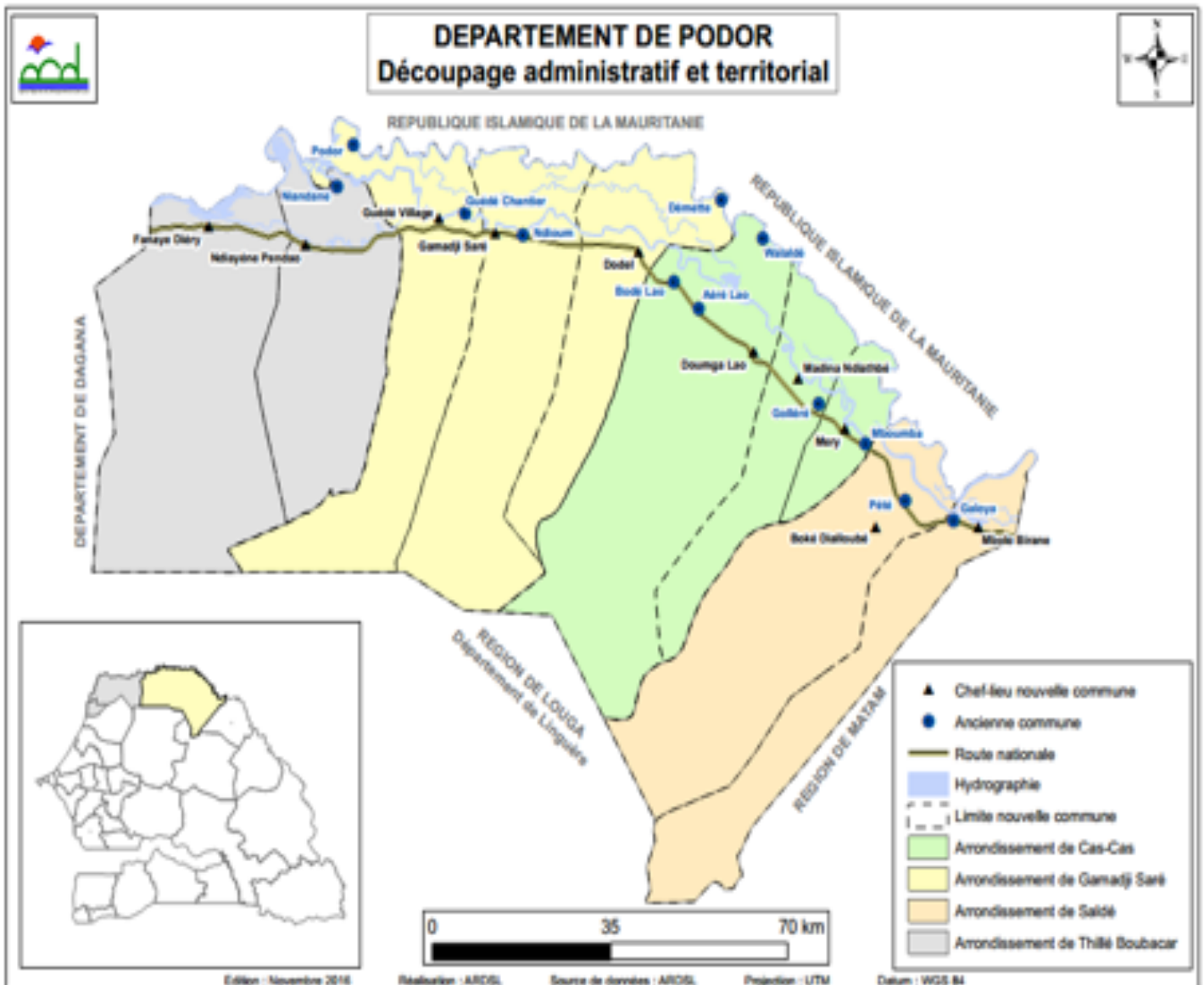
Il sera l'occasion pour la présentation du PDD provisoire et les participants devront formuler leurs observations et suggestions qui seront exploitées par l'équipe en charge de l'élaboration du PDD.

• La session d'adoption du PDD version finale

La session d'adoption du PDD s'est tenue le 21 octobre 2017 à la salle de réunion de l'Hôtel Bély Torodo de Podor. Les élus présents à cette session ont eu droit à une présentation en détail de la version provisoire du PDD. Elle a porté essentiellement sur le diagnostic et les perspectives pour la validation et l'appropriation de la vision à long terme du département, ainsi que les objectifs, les stratégies et le plan d'action de la période 2017-2021 que couvre le présent PDD.

Après les échanges, les élus ont adopté unanimement le Plan Départemental de Développement de Podor.

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE



1.1- Situation géographique et organisation administrative

Situé dans la partie la plus septentrionale du pays et dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal qui constitue sa frontière au Nord, le département de Podor est limité à l'Ouest par le département de Dagana, à l'Est par celui de Matam, et au Sud par ceux de Louga et de Linguère.

Il couvre une superficie de 12 947 Km², représentant 68 % du territoire régional et 7% de l'étendue nationale et est crédité en 2015 d'une densité de 30 habitants au Km².

Au plan administratif, il est constitué de quatre arrondissements abritant 301 villages officiels et plus de 100 hameaux. Il abrite 23 collectivités locales dont 22 communes et le conseil départemental.

La RN2 est l'artère vitale du département et l'eau est la ressource autour de laquelle s'organisent les activités économiques et le milieu environnemental

1.2- Caractéristiques physiques

Le département est composé de deux grandes zones éco-géographiques le Walo et le Diéri deux termes génériques qui désignent respectivement les terres inondables et celles qui ne sont jamais atteintes par la crue. Entre les deux, s'étend une zone de transition : le Jéjéngol.

Le département possède plusieurs types de sols selon les zones et à l'intérieur des zones.

Les sols du Walo sont : le « palé » limoneux et enrichi par les apports fluviaux et le « holaldé » hydro morphe composé essentiellement d'argile.

Les sols du Jéjéngol sont de texture sableuse et légè-

rement gravillonnaire. On y trouve des sols à tâches et concrétions et des sols brun-rouges subarides.

Les sols du Diéri non inondables, sont pour l'essentiel de type Dior, sablonneux où l'on distingue les sols « seño » aptes à la culture du « souna » et les terres légèrement argileuses « baljol » réputées pour ses herbes nutritives.

1.3- Caractéristiques climatiques

Avec une pluviométrie irrégulière, en baisse constante depuis plus de 30 ans, le climat de type sahélien du département évolue vers un climat subdésertique.

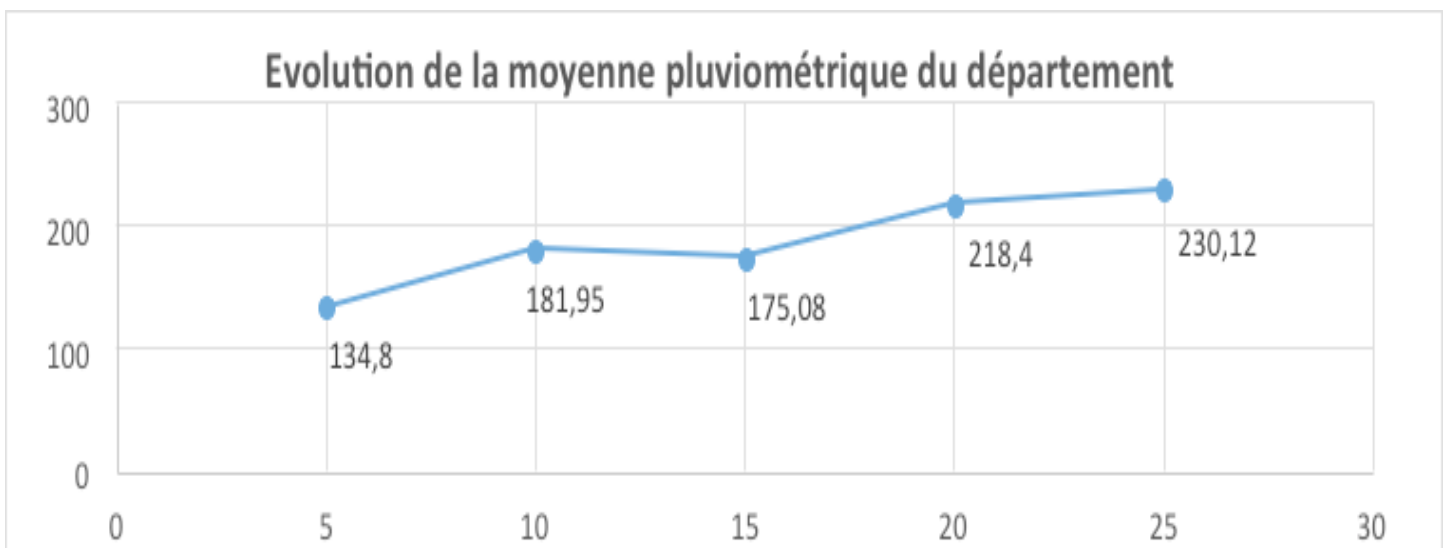
Les moyennes pluviométriques enregistrées au cours des 25 dernières années, indiquent que le département de Podor est la station la moins arrosée du Sénégal.

La température de l'air balance entre deux maxima, 41,4° en mai et 37,6° en octobre et deux minima, 14,3° en janvier et 24° en aout. Les températures sont très élevées dans le département, avec une moyenne de 28,6°.

Cette forte insolation surchauffe l'air et crée des tourbillons qui balayent le sol en entraînant des nuages de poussière, sable, limons et fétus de paille, accentuant l'érosion éolienne, facteur de désertification.

Les vents sont dominés par le harmattan chaud, direction nord-Est, caractérisé par une grande sécheresse liée à son long parcours continental.

Cet aperçu du cadre géographique, fait apparaître les problèmes qui se posent dans le département avec les déficits pluviométriques qui impactent négativement sur l'élevage, les cultures pluviales et même de dé-crués.



1.4- Milieu humain

La population estimée à 387 827 habitants, est inégalement répartie sur l'espace départemental, avec une concentration le long de la route nationale et au bord du fleuve. Le Diéri est parsemé de petits villages, rendant difficile sa couverture en infrastructures de base.

1.4.1- Les organisations sociales traditionnelles

L'organisation sociale est caractérisée par la vie communautaire, marquée par l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle :

- La stratification selon l'âge joue un rôle important de solidarité, d'éducation et de participation dans la société à un certain moment de la vie des individus,
- L'inégalité genre (sexuelle) avec l'homme qui règne en maître absolu dans la prise des décisions, notamment en matière de ménage.
- L'organisation sociale reposant sur quatre grands groupes pratiquant des activités primaires fonctionnelles distinctes: les Fulbe (Eleveurs), les Tooroobe et Sebbe (Agriculteurs), les subalbe (Pêcheurs), les Neeñbe (Artisans).





DEUXIEME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC

2- PROFIL SOCIAL DU DEPARTEMENT

2.1- DEMOGRAPHIE

La population du département de Podor, estimée à 387 827 habitants en 2015, est caractérisée par :

- une croissance de 2,5% l'an soit un dédoublement tous les 28 ans,
- un rapport de masculinité de 95% soit 189 278 hommes et 198 549 femmes,
- une jeunesse de la population dont 57% ont moins de 20 ans.

A dominante peulh (90%), on note la présence de wolofs (5%), de Maures, de Sarakolés et de Sérères. La population résidente du département représente 40% du total régional et 3% de celui du pays.

La densité se situe parmi les plus faibles du pays avec 30 habitants au km². 45% des femmes sont en âges de procréation et les enfants (0-4 ans) représentent 16% de la population totale, contre 5% seulement pour les personnes du 3ème âge.

2.2-GENRE ET GROUPES VULNERABLES

2.2.1- Les personnes vivant avec un handicap

Selon l'ANSD, le taux des personnes en situation d'handicap est établi à 8% soit 33 000 handicapés dans le département. Le service départemental de l'action sociale en a identifié 3000 pour l'établis-

sement des cartes d'égalité des chances. Sur les 595 cartes distribuées dans la région entre 2016 et juin 2017, les handicapés du département de Podor bénéficient des 333 soit 60%. Seuls 11% des 3000 handicapés identifiés sont enrôlés. Il est nécessaire de renforcer l'accompagnement des handicapés pour relever le taux car l'objectif de l'Etat est de distribuer 50 000 cartes sur le territoire national.

Les types de handicaps les plus fréquents sont : les handicapés moteurs, visuels, mentaux et dus à la lèpre.

Les personnes vivant avec un handicap disposent d'une association départementale structurée par localité (communes), qui collabore avec le bureau national, les ONG et les collectivités locales.

Le développement inclusif est adopté par la plupart des collectivités locales du département. Elles prévoient des rampes dans les projets d'infrastructures publiques et impliquent l'association dans la plupart des concertations.

Cependant des difficultés persistent dans la qualité des rampes, la non application de la loi d'orientation sociale, l'absence d'éducateurs spécialisés, le manque d'appui pour le financement de projets économiques et la construction d'un siège social.

Tab1 : Effectifs des groupes cibles en 2015

Secteurs	Groupes d'âges usuels	Féminin	Masculin	Total	%
Santé	0-4 ans	31 288	32 478	63 766	16
	15-49 ans	88 725		88 725	45
	Plus de 60 ans	10 380	9 222	19 602	5
Éducation	3-5 ans	18 885	19 583	38 468	10
	6-11 ans	35 625	36 802	72 427	19
	12-15 ans	19 613	19 817	39 430	10
	16-18 ans	13 178	12 491	25 669	7
Activité	0-14 ans	88 503	91 524	180 027	46
	15-60 ans	99 667	88 532	188 199	49
	Plus de 60 ans	10 380	9 222	19 602	5

2.2.2- Les enfants

En matière d'éducation et de santé, les enfants bénéficient d'une prise en charge assez satisfaisante à travers le préscolaire, primaire et de la gratuité en santé infanto-juvénile.

On note par ailleurs, le manque d'infrastructures pour l'épanouissement des enfants, le déficit en personnel de santé spécialisé et la persistance du travail des enfants dans les champs, la conduite des troupeaux en transhumance et la recherche de l'eau potable. Quelques communes du département, ne disposent pas encore de structures pour la développement intégré de la petite enfance (DIPE).

Les filles sont plus nombreuses que les garçons dans le préscolaire, l'élémentaire, le moyen et le secondaire, mais deviennent minoritaires dans l'enseignement supérieur à cause des mariages précoces ou forcés. L'excision des filles et les talibés mendiants sont des pratiques qui persistent dans le département.

2.2.3- Les femmes

Les femmes de 15-60 ans sont estimées à 99 670 âmes, soit 26% de la population totale du département en 2015.

Des efforts ont été consentis par les autorités du pays pour améliorer leurs conditions d'existence et de participation au développement économique et social, avec la parité dans les fonctions électives, l'accès à certaines carrières professionnelles qui étaient réservées aux hommes, la nationalité des enfants entre autres.

En matière de santé, les femmes bénéficient de programmes pour la réduction de la mortalité maternelle, la gratuité de la césarienne, l'amélioration de la couverture en gynécologues et en sages-femmes, etc.

Par ailleurs, elles souffrent de l'analphabétisme, de la persistance de certaines pratiques socioculturelles comme l'excision, les mariages forcés ou précoces et les difficultés d'accès à la terre.

2.2.4- Les personnes du troisième âge

La population du troisième âge dans le département de Podor est estimée en 2015 à 19 600 dont 53% de sexe féminin.

Du fait de leur âge, des services rendus et de leur progéniture, ils bénéficient de la reconnaissance, du respect et de l'attention de la communauté.

Les doléances des aînés sont adressées à l'Etat et à ses démembrements et portent sur les difficultés d'accès à des services de santé adéquats (gériatrie), à la revalorisation et la mensualisation des pensions de retraite souvent dérisoires.

Le plan SESAME, mis en place pour l'accès gratuit des personnes du 3ème âge à la santé, n'est pas opérationnel.

2.2.5- Populations des petits villages et hameaux

Les petits villages et hameaux du Diéri et de l'Ile à Morphil souffrent d'un manque d'infrastructures de services de base et d'épanouissement.

Le respect des droits humains et l'équité territoriale justifient un accès à l'énergie, à l'eau potable, à la santé, à l'éducation, à un point de commerce et à une route.

Ainsi des disparités criardes en matière d'éducation, de santé, d'eau potable et d'accès à l'énergie entre le Diéri et le reste du département.

L'on doit se féliciter du programme d'urgence pour la modernisation des agglomérations frontalières (PUMA) et le plan d'urgence de développement communautaire (PU DC), qui sont des opportunités à saisir pour améliorer les conditions de vie des petits villages du Walo et du Diéri.

2.2.6- les populations de l'ethnie Thioubalo

Avec le recul sans précédent de la pêche continentale, découlant des actions anthropiques, de la construction des barrages et des effets liés aux changements climatiques, les villages Thioubalo sont aujourd'hui dans de sombres perspectives.

Les ressources halieutiques se raréfient et les pêcheurs par manque d'équipements adaptés, ne peuvent plus exercer leur activité de manière convenable.

Ils réclament l'ensemencement des marres et l'érection d'aires protégées pour la régénération des ressources et leur conversion dans l'aquaculture pour leur permettre de participer à la mise en œuvre du PSE.

2.2.7- Emploi et chômage

La population active âgée de 15 à 60 ans est de 188 200 dont 53% de femmes. Les principales niches d'emplois de l'économie du département sont l'agriculture, l'élevage, le petit commerce, l'artisanat, les transports et les administrations (Etat, ONG et projets de développement), qui totalisent 49 760 emplois en 2015.

A cause de l'inexistence de PMI-PME et d'industries dans le département et le manque de qualification de la population, le chômage est assez élevé, surtout chez les jeunes diplômés de l'enseignement général.

De plus en plus, beaucoup de jeunes s'orientent vers l'emboûche bovine et ovine pour les garçons et la restauration, la couture et la coiffure pour les filles.

Il existe dans le département des offres d'emplois nécessitant des qualifications techniques que les populations locales ne peuvent pas satisfaire. Cela évoque l'impérieuse nécessité de la création de filières de formation articulées à la demande des populations et de l'économie territoriale.

2.2.8 Bourses de sécurité familiale

Ce filet social permet d'accompagner financièrement les ménages pauvres pour assurer une partie de leurs charges familiales (nourriture, ou scolarité des enfants etc.).

Dans le département de Podor, entre 2016 et 2017, le nombre de ménages bénéficiaires est passé de 1 092 (1ère génération) à 2133 (3ème génération). Actuellement, 6 001 ménages représentant environ 29 509 habitants, bénéficient de cette bourse soit 51% du nombre de ménages enrôlés dans la région. Ce nombre important confirme la situation de pauvreté alarmante du département justifiant ainsi l'urgence de renforcer les investissements dans les projets de développement économique.

2.3. EDUCATION ET FORMATION

Le département du fait de son étendue et de l'enclavement de l'île à Morphil et du Diéri, est subdivisé en deux inspections d'éducation et de la formation (IEF) : IEF de Podor et IEF de Pété.

L'offre d'éducation et de formation est constituée d'un système formel d'éducation allant de la petite enfance à l'enseignement secondaire général et professionnel et un système non formel d'éducation constitué des écoles arabes, des daaras et des écoles de base pour l'éducation des jeunes adultes (EBJA). Le département ne dispose d'aucune structure de formation technique.

2.3.1. Développement intégré de la Petite Enfance

Le développement intégré de la petite enfance (DIPE), cible les enfants de 3 à 5 ans estimés à 38 468 dont 49% de sexe féminin.

Le département compte 28 établissements de DIPE totalisant 72 classes dont 29% d'abris provisoires, fréquentés en 2015 par 2 548 enfants dont 54% de filles, soit un taux de fréquentation de 6,6%, situé à 7,3% pour les filles contre 6% chez les garçons.

Quelques communes du département n'ont pas encore d'établissements du DIPE.

2.3.2-Enseignement élémentaire

L'enseignement élémentaire cible les enfants âgés de 6 à 11 ans, estimés à 72 427 dont 49% de filles.

Le département compte 341 écoles primaires totalisant 1 806 classes dont 13% d'abris provisoires, fréquentées en 2015 par 52 565 élèves dont 62% de filles, soit un taux brut de scolarisation de 72,4%, situé à 91,3% chez les filles et à 5

La fréquentation en 2015 porte sur un effectif de 52 565 élèves dont 62% de filles, soit un taux brut de scolarisation de 72,4%, situé à 91,3% chez les filles contre 54,5% chez les garçons

Le nombre d'enseignants craie en main est de 781 dont 9% de sexe féminin.

La sensibilisation des parents et l'adaptation de l'offre par la promotion d'écoles franco-arabes pourraient relever le taux de scolarisation des garçons.

2.3.3. Enseignement moyen

2.3.3.1. Offre et fréquentation

L'enseignement moyen cible les jeunes de 12 à 15 ans, estimés à 39 430, soit 10% de la population totale, dont 19 613 filles soit 50%.

En 2015, l'offre repose sur 53 collèges dont 32 à l'IEF de Podor et 21 à l'IEF de Pété, totalisant ensemble 462 classes pédagogiques dont 12% en abris provisoires.

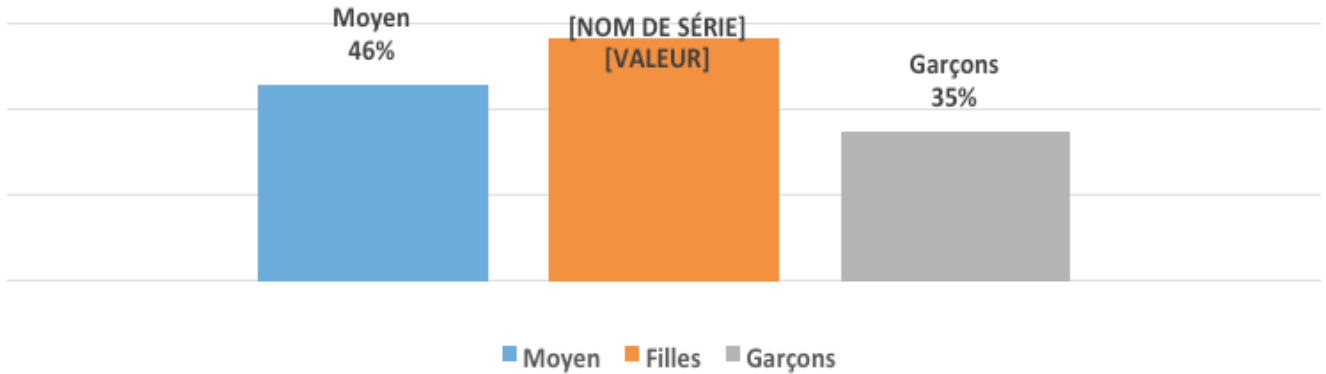
La fréquentation porte sur un effectif de 18 181 élèves dont 61% de filles, soit un taux de fréquentation de 46%, situé à 57% chez les filles contre 35% chez les garçons.

2.3.3.2- Environnement scolaire

En plus d'un nombre assez important de classes en abris provisoires on note que 49% des collèges sont sans clôture, 19% sans eau courante, 17% sans latrines, 38% sans bloc administratif, 47% sans bloc pédagogique, 36% sans énergie et 49% des collèges ne disposent pas de salle informatique.



Taux de frquentation du moyen



Désignations	IEF Podor	IEF Pété	Total
Nombre collèges non clôture	8 (53%)	8 (43%)	16 (49%)
Nombre collèges sans eau courante	16 (22%)	3 (14%)	19 (19%)
Nombre collèges sans BH	6 (22%)	2 (10%)	8 (17%)
(Nombre collèges sans BA	12 (38%)	8 (38%)	20 (38%)
Nombre collèges sans BP	18 (56%)	14 (33%)	32 (47%)
Nombre collèges sans électricité	9 (28%)	10 (48%)	19 (36%)
Nombre collèges sans salle infos	18 (34%)	11 (52%)	29 (49%)



PROFIL SOCIAL DU DEPARTEMENT

2.3.3.3- Qualité de l'enseignement moyen

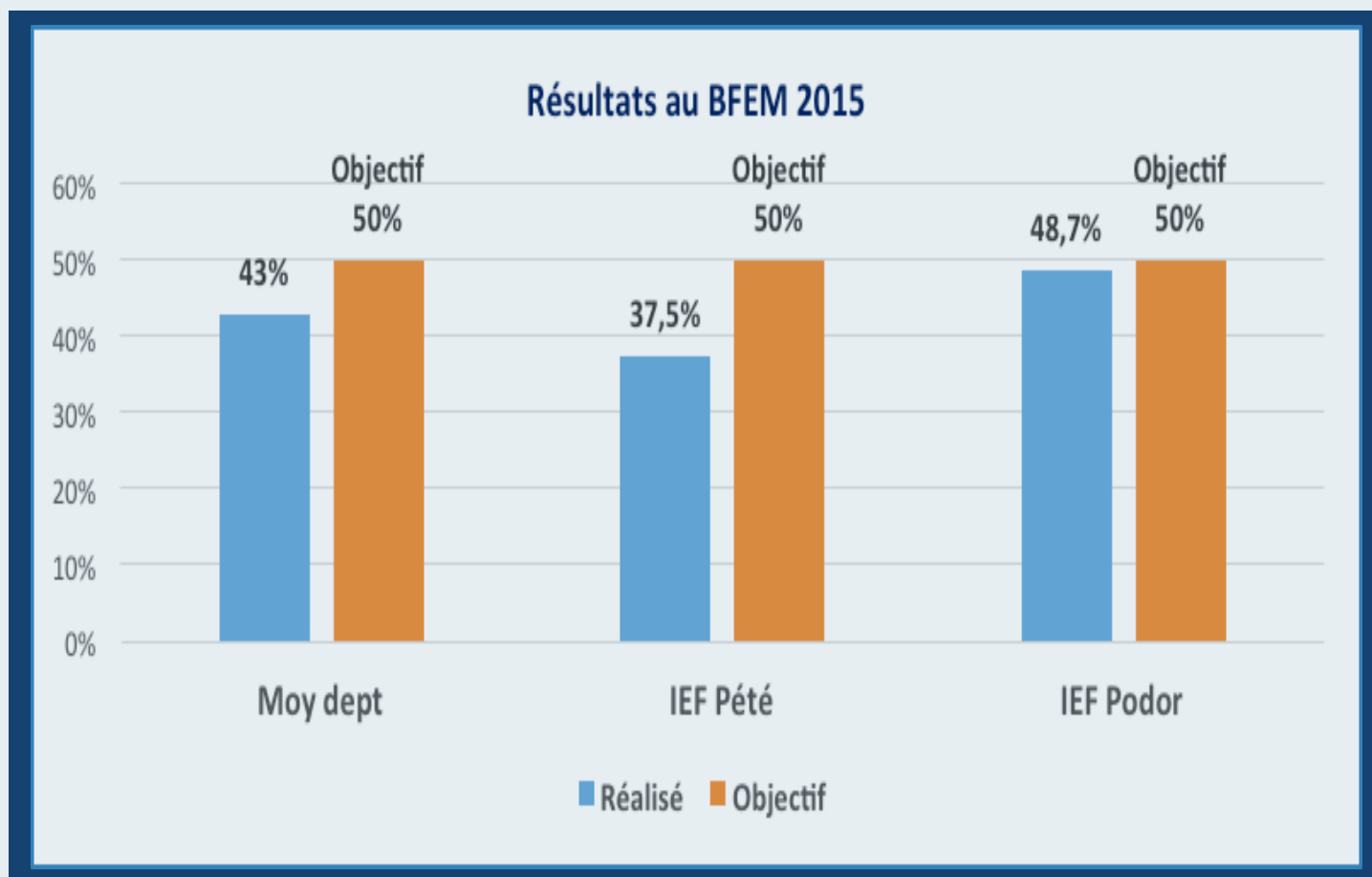
Les enseignants clef en main dans le moyen sont au nombre de 755 dont 13% de sexe féminin. L'IEF de Podor est concerné pour 476 enseignants soit 63% et celle de Pété pour 279 enseignants soit 37%.

Le corps enseignant est en grande partie constitué de débutants et de professeurs contractuels (66%). Chaque année, les départs d'enseignants pour affectation sont importants et remplacés avec retard, empêchant d'atteindre le quorum horaire.

Les ratios manuels par élève sont de 0,2 à Pété et de 0,3 à Podor alors que la norme est établie à 5 manuels par élève. Le matériel pédagogique et les tables-bancs sont en manque et dans certains établissements les élèves s'asseyent à quatre.

Les redoublements et les abandons sont très importants. Ils s'élèvent en 2015 pour la seule IEF de Pété à 1 837 redoublements et 95 abandons.

Les résultats obtenus au BFEM sont en dessous des contrats d'objectifs des IEF.



2.3.3.4- Gestion des établissements du moyen

Les formations organisées à l'intention des enseignants et les visites des IEF dans les collèges sont unanimement jugées insuffisantes.

Dans la plupart des collèges, on trouve une association des parents d'élèves (APE) disponible et engagée dans la gestion des établissements, à l'opposé des comités de gestion des collèges qui restent non fonctionnels.

Le conseil départemental est attendu dans la prise en charge de l'entretien du stock de capital des collèges estimé à 5 milliards de fcfa, et la participation à la préparation des examens (état civil et appuis aux candidats éloignés).

2.3.4. Enseignement secondaire général

2.3.4.1. Offre et fréquentation

L'enseignement secondaire général cible les jeunes âgés de 16 à 18 ans, situés en 2015 à 25 669 jeunes soit 7% de la population totale, avec 51% de filles. L'offre porte sur 21 lycées dont 12 à l'IEF de Podor et 9 à l'IEF de Pété, totalisant ensemble 909 classes pédagogiques, dont 171 soit 19% en abris provisoires. L'effectif en 2015 est de 9 116 élèves dont 53% de filles, le taux de fréquentation est établi à 36%, situé à 37% chez les filles et à 34% seulement chez les garçons.

Environnement scolaire de l'enseignement secondaire

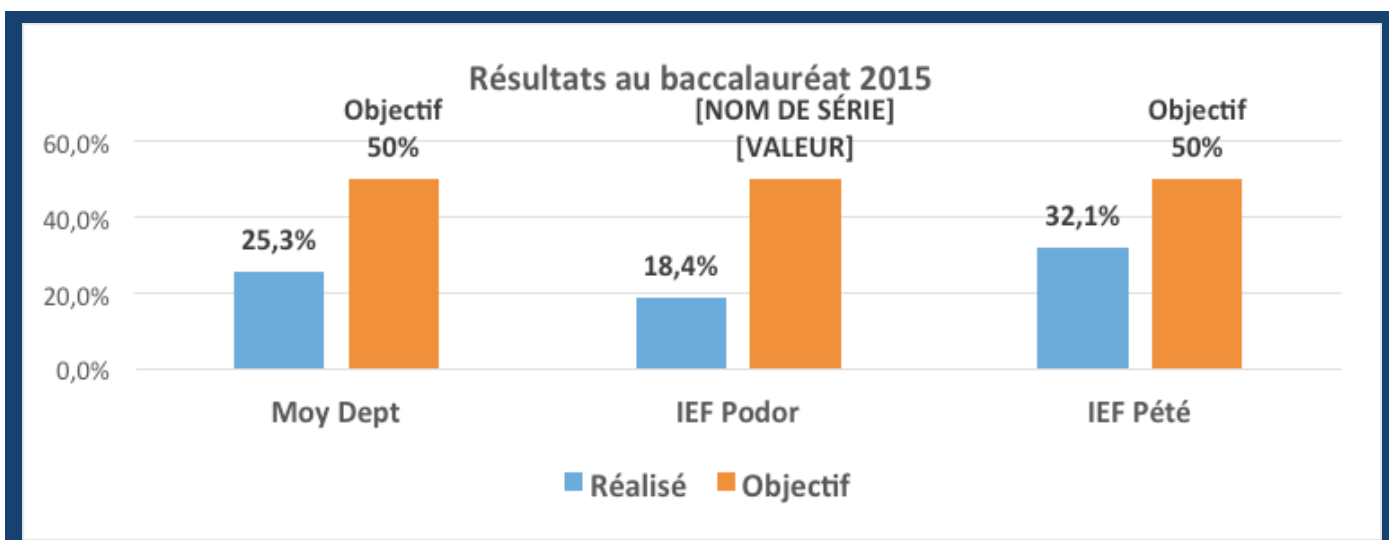
Désignations	IEF Podor	IEF Pété	Total
Classes en abris provisoires			171
Nombre lycées non clôturés	2	2	4
Nombre lycées sans eau courante	0	2	2
Nombre lycées sans BH	0	2	2
Nombre lycées sans énergie	0	2	2

2.3.4.2. Qualité de l'enseignement secondaire

L'effectif des enseignants du secondaire dans le département en 2015, s'élève à 999 essentiellement constitués de contractuels et d'enseignants débutants.

Le déficit en manuels des élèves et en matériels pédagogiques pour les enseignants, le manque de

salles informatiques, d'ordinateurs et l'insuffisance du quantum horaire avec les remplacements tardifs Ainsi les résultats du baccalauréat de l'année 2015 sont assez faibles. Le taux de réussite moyen est de 25,3%, se situant à 32,1% à l'IEF de Pété et à 18,4% seulement à l'IEF de Podor, alors que les contrats d'objectif des IEF étaient fixés à 50%.



PROFIL SOCIAL DU DEPARTEMENT

2.3.4.3. Gestion de l'enseignement secondaire

Comme dans le moyen, les sessions de renforcement de capacités des enseignants et des visites d'inspection sont insuffisantes à cause de l'éloignement de l'Inspection d'académie basée à Saint-Louis.

Les budgets de fonctionnement accordés aux lycées sont dérisoires et mis en place avec beaucoup de retards.

Il est créé dans la plupart des lycées une association des parents d'élèves disponible et répondant positivement aux préoccupations des Proviseurs.

Avec un stock de capital évalué à 7 milliards de fcfa nécessitant un entretien régulier et les nombreux problèmes que connaît l'enseignement secondaire général, la mise en place de comités de gestion fonctionnels est vivement souhaitée.

2.3.5. formation professionnelle et technique

2.3.5.1. Offres et fréquentation des établissements de formation

Sans établissement de formation technique, le département abrite un Centre départemental de formation professionnelle (CDFP) et un Centre d'enseignement technique féminin (CETF), tous implantés dans la commune de Podor.

Les offres de formation du CDFP portent sur l'électricité, la menuiserie bois, la mécanique auto, le bâtiment, l'ouvrage métallique, les énergies renouvelables et le secrétariat ; tandis que celles du CETF sont la restauration, la couture, l'élevage et l'agriculture.

Les effectifs sont faibles et les abandons fréquents surtout chez les filles sous le prétexte des mariages

et des voyages.

2.3.5.2. Qualité des formations

Le CETF et le CDFP, récemment réalisés dans le cadre de la coopération entre le Sénégal et le Luxembourg, étaient relativement bien équipés. Le CETF est peu fourni en personnel et le CDFP avec 62 encadreurs dont 18 femmes, n'est pas attrayant pour les jeunes titulaires d'un baccalauréat qui cherchent un BTS.

Les équipements commencent à prendre de l'âge et doivent être mis aux recommandations et complétés. Les élèves trouvent difficilement des structures d'accueil pour les stages et l'embauche.

2.3.5.3. Gestion des établissements de formation

Les centres sont gérés par les Directeurs s'appuyant sur les professeurs à travers les conseils pédagogiques qu'ils tiennent périodiquement.

Les centres ne sentent pas la manifestation d'intérêt des collectivités locales, bien qu'elles aient été plusieurs fois sollicitées.

La gestion des centres n'est pas ouverte aux opérateurs économiques sans lesquels l'appréciation de la compétence des formés et de l'adéquation des offres aux besoins de l'économie du département, manqueraient de valeur.

2.3.5.4. Enseignement Informel

L'offre d'éducation non formelle est constituée des daaras, des écoles arabes et franco-arabes, ainsi que des écoles de base pour l'éducation des jeunes adultes (EBJA).

La religion occupe une grande place dans la vie des communautés du département. Cela se traduit par le nombre important de daaras et récemment des écoles arabes, qui selon les parents, constituent les lieux privilégiés d'éducation des enfants et particulièrement des garçons. Les taux bas de fréquentation de l'éducation formelle chez les garçons, tirent leur explication de cette situation.

Le développement de stratégies alliant l'éducation islamique et française a donné de bons résultats dans l'IEF de Podor et mériterait d'être élargi pour faciliter l'accès des jeunes à une formation professionnelle.

L'éducation de base des jeunes adultes (EBJA), programme d'alphabétisation piloté par les collectivités locales, a ouvert 10 classes dans le département en 2015 avec un effectif de 385 auditeurs dont 97% de femmes situées en grande partie dans l'IEF de Pété.

Des ONG comme le PIP et TOSTAN interviennent dans l'alphabétisation des jeunes (8 à 14 ans) et des jeunes adultes (15 à 35 ans). au niveau du département.

Considérant le taux d'analphabétisme des adultes très élevé dans le département, il importe d'instituer un cadre de concertation avec les ONG et les structures étatiques en charge de l'alphabétisation pour élargir la couverture.

Contraintes dans le moyen et le secondaire

- Manque de manuels, de tables-bancs, de matériel de reprographie,
- Absence de passerelles entre l'enseignement général et la formation technique et professionnelle.
- Retard des programmes de réhabilitation des infrastructures scolaires ;
- Manque de fonctionnalité des conseils de gestion des établissements.

Solutions

- Amélioration de l'environnement scolaire et sensibilisation des parents,
- Dotation des établissements en manuels élèves, en tables bancs et matériel pédagogique,
- Correction des disparités en collèges et lycées dans le Diéri,
- Dynamisation des CGE au niveau des collèges et des lycées,
- Implication des opérateurs économiques dans la gestion des centres de formation technique et professionnelle,
- Diversification l'offre de formation technique et

professionnelle avec la création de centre de niveau 4 et mettre en place des filières adaptées à la demande des populations et de l'économie territoriale,

- Promotion de la formation technique et professionnelle mobile.

2.4. SANTÉ

A cause de son étendue (12 967 Km²) et de l'enclavement, le département de Podor est subdivisé en deux districts de santé (DS) : le DS de Podor et le DS de Pété.

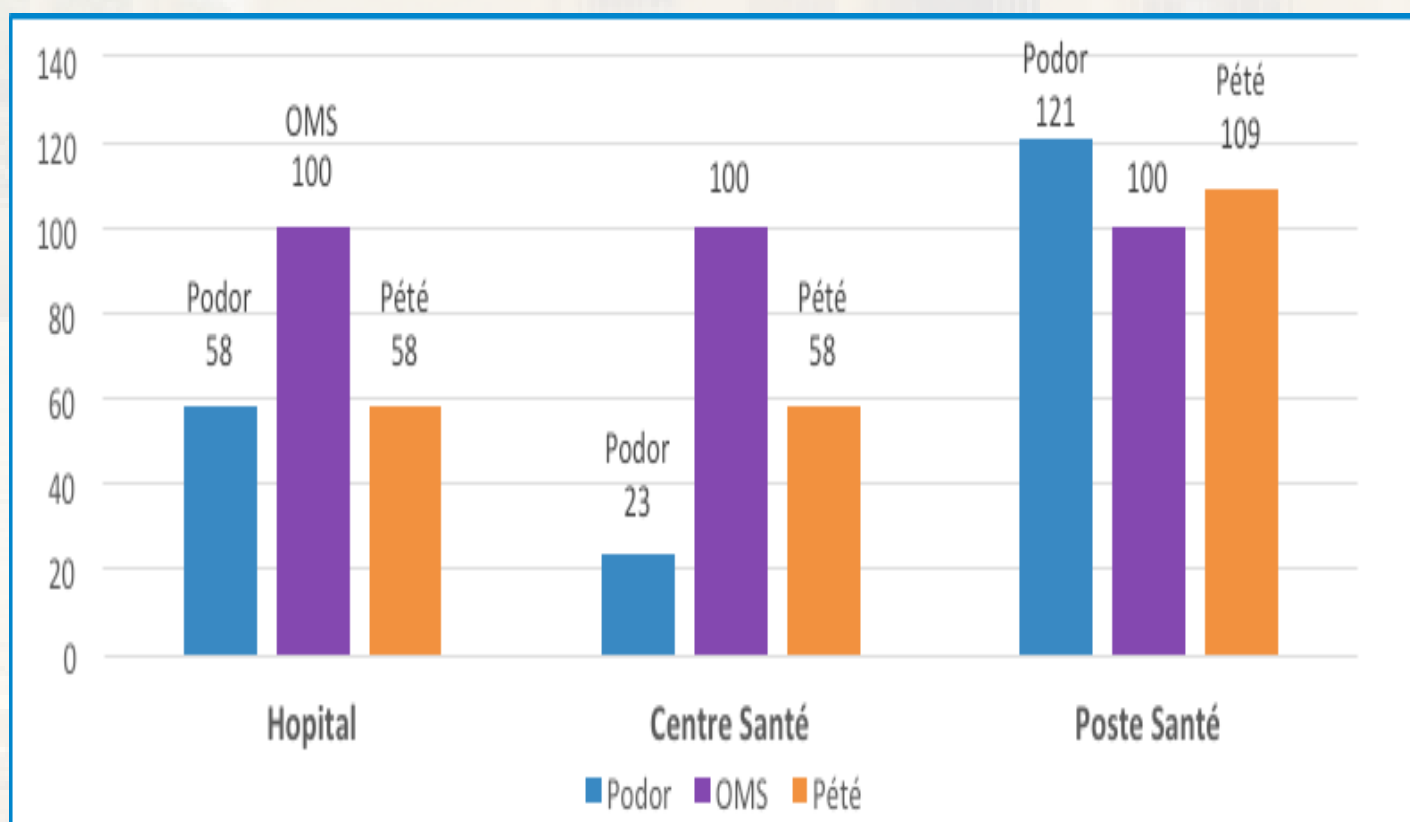
2.4.1 Accès aux services de santé

2.4.1.1. Couverture en infrastructures

Le département abrite un Centre hospitalier à Ndioum, trois centres de santé dont 2 situés dans le DS de Pété, un Centre d'éducation pour la santé à Podor et 60 postes de santé dont une infirmerie militaire située dans le DS de Podor. Ce dispositif est complété par 94 cases de santé et 14 officines privées.

Selon les recommandations moyennes OMS, il faut un hôpital pour 225 000 habitants, un centre de santé pour 50 000 habitants et un poste de santé pour 7500 habitants.

Taux de couverture en infrastructures de santé selon les recommandations OMS



PROFIL SOCIAL DU DEPARTEMENT

2.4.1.2. Couverture en personnels qualifiés

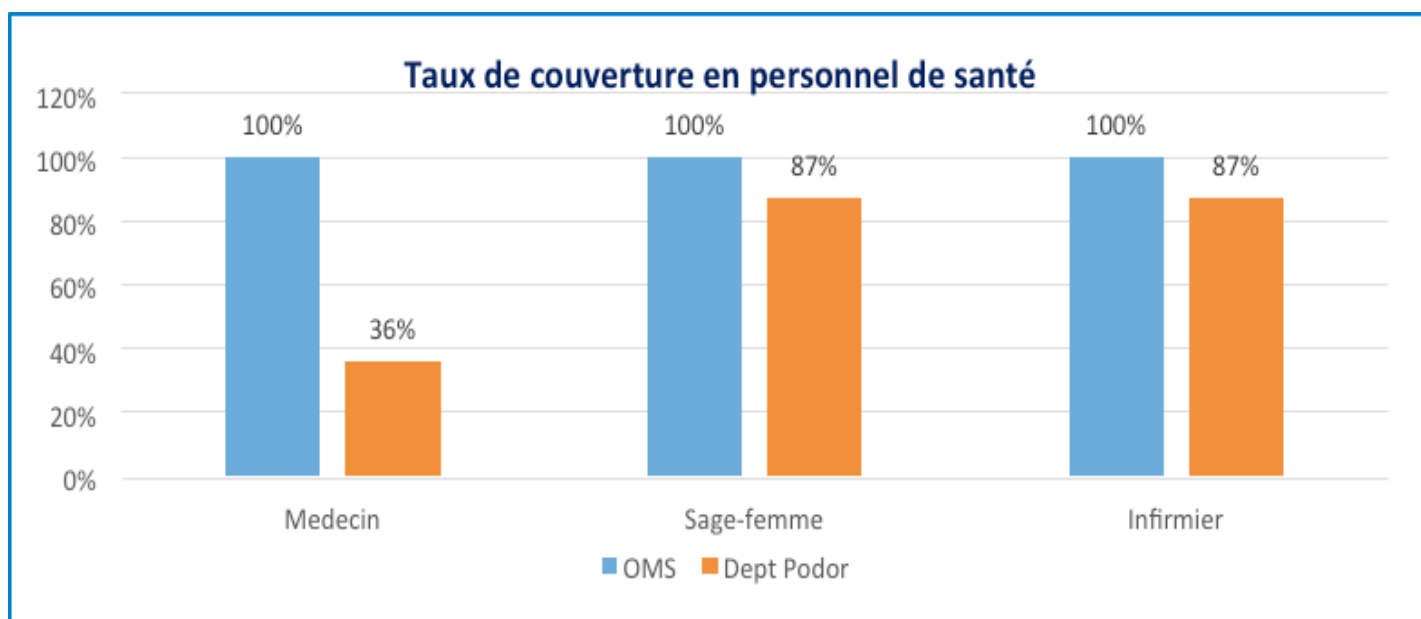
Les personnels des structures de santé sont recrutés par l'Etat, les comités de santé et les collectivités locales. En 2015, le personnel de la santé dans le département est d'environ 286, dont 121 pour l'hôpital de Ndioum, 68 pour le DS de Pété et 97 pour le DS de Podor.

Dans ce personnel important en nombre, on trouve seulement 14 médecins, 5 techniciens supérieurs, 68 infirmiers d'état et 44 sages-femmes, tout le reste étant peu qualifié voire sans qualification.

Le ratio médecin par habitants est établi à 1 médecin pour 27 700 habitants, alors que la recommandation de l'OMS est de 1 médecin pour 10 000 habitants.

Le ratio sage-femme par femme en âge de procréation est de 2016, alors que la recommandation moyenne de l'OMS est de 1750 femmes.

Le ratio infirmier par habitants est établi 5 700, alors que la recommandation de l'OMS est de 5 000 habitants.



2.4.1.3. Hôpital de Ndioum

Placé sous la responsabilité du Conseil départemental, l'hôpital de Ndioum dispose d'un personnel de 121 agents dont 8 médecins, 6 sages-femmes, 12 infirmiers d'état, 7 techniciens supérieurs, le reste étant constitué du personnel administratif, d'agents d'hygiène et d'aides infirmiers et la plus grande partie est sans qualification.

Il abrite neuf services : l'accueil, les urgences, le bloc opératoire, la chirurgie, le laboratoire, la pharmacie, la médecine, la maternité, la pédiatrie, et le service de la stomatologie (dentiste). L'hôpital est fréquenté par l'ensemble des populations du département et affiche le plein de personnes en provenance de l'Ile à Morphil et du Diéri le jour du marché de Ndioum.

2.4.1.4. Situation épidémiologique

L'hôpital en 2015, a réalisé 12 915 consultations et le bilan épidémiologique laisse apparaître la prédominance des infections respiratoires, la malnutrition sévère et aigüe, les maladies diarrhéiques, l'hypertension artérielle, les syndromes infectieux et les dermatoses, etc.

La bilharziose et le paludisme sont en baisse sensible, mais les maladies diarrhéiques, le traumatisme, la malnutrition et les infections néonatales progressent. Il a réalisé 12 208 journées d'hospitalisation contre 12 105 en 2014 soit environ une croissance de 1%.

2.4.1.5. Gestion

L'hôpital est administré par un conseil administration (CA), présidé par le Président du Conseil départemental, qui fonctionne correctement.

Un plan de formation a été élaboré par le personnel avec la mise en place d'un comité chargé de la mise en œuvre.

Les plus récentes formations portent sur la surveillance épidémiologique du paludisme (30 agents), les nouvelles directives de prise en charge du paludisme (30 agents), la carte sanitaire (20 agents), le secourisme (23 agents), la gestion des établissements de santé avec la participation du conseil départemental.

L'hôpital bénéficie d'un réseau de partenaires techniques et financiers relativement actifs (Lux-Dev, Usaid, Unicef, UNFPA), il bénéficie également de l'appui d'autorités locales et de personnes de bonne volonté dans les domaines de la logistique, des médicaments et des équipements.

La dotation annuelle du Conseil départemental est de 40 millions de fcfa, mais le niveau des dépenses de fonctionnement, en particulier de la masse salariale, maintiennent l'hôpital en déficit financier permanent.

Par manque de clôture, le périmètre de l'hôpital est agressé par les constructions de cantines et diverses occupations comme celle de la SDE.

L'hôpital a besoin de la réhabilitation du stock de capital estimé à 3,2 milliards de fcfa.

2.4.1.6. contraintes et solutions de la santé

Contraintes

- Non prise en charge de la mise à niveau et de la réhabilitation de l'hôpital,
- Ruptures en produits au niveau de la pharmacie et

de la banque de sang,

- Faiblesses du taux de pénétration des mutuelles de santé,
- Manque d'équipements et de médecins spécialisés dans les services (cardiologie, neurologie, ophtalmologie et psychiatrie).

Solutions

- Mise à niveau et réhabilitation de l'hôpital,
- Sensibilisation des populations sur les dons de sang et l'utilité des mutuelles de santé,
- Renforcement des capacités des responsables du comité de santé,
- Amélioration des équipements des différents services de l'hôpital.

2.4.1.7. Couverture maladie Universelle (CMU)

L'objectif de l'Etat décliné à travers le plan stratégique de la CMU 2013-2017 est de porter la couverture maladie à 75% de la population en 2017. La mise en œuvre de cette stratégie repose sur une forte adhésion des populations aux mutuelles de santé. Dans le département de Podor, 24 mutuelles sont installées offrant ainsi un maillage parfait pour faciliter l'adhésion à chaque citoyen des 22 collectivités territoriales.

Considérant le taux de pauvreté de la région de Saint-Louis, évalué à 28, 7% de la population (ESPS 2011), environ 111 306 podorois seraient dans une situation de pauvreté alors que le nombre de bénéficiaires aux mutuelles de santé est de 40 862 soit 37% des pauvres. Beaucoup d'efforts sont encore nécessaires dans ce département pour absorber le gap de 38% par rapport à l'objectif fixé par l'Etat à travers sa stratégie de la CMU.



une grande salle d'hospitalisation dans la commune de podor

PROFIL SOCIAL DU DEPARTEMENT

2.5. Eau potable

2.5. 1. Ressources en eau

Le département de Podor dispose d'importantes eaux de surface avec 650 Km de cours d'eau par le Fleuve Sénégal et ses affluents qui alimentent les unités de potabilisation. Il abrite également plusieurs mares pérennes et temporaires formées par les débordements du fleuve et les eaux de pluies.

Les eaux souterraines sont constituées des nappes affleurantes et celle du Maestrichtien qui est la principale source d'alimentation des milliers de forages implantés dans le pays.

2.5.2. Infrastructures

On recense dans le département 138 forages dont 62 ont une fonction pastorale, 14 stations de traitement et un réseau primaire de distribution d'environ 900

km, le tout représentant un stock de capital de 38,0 milliards de francs cfa.

Ce dispositif public ne prend pas en compte les forages de la SDE qui desservent les communes de Podor et Ndioum, les mini-forages réalisés dans certains petits villages (FAMSI). Au niveau des forages, 7 soit 5% sont en arrêt, 4 soit 3% en panne et 22 soit 16% sont délabrés ; tandis que chez les unités de traitement, 2 soit 14% sont délabrées.

Il convient de doubler d'efforts dans la gestion des infrastructures en réalisant régulièrement la maintenance des équipements et l'entretien du stock de capital.

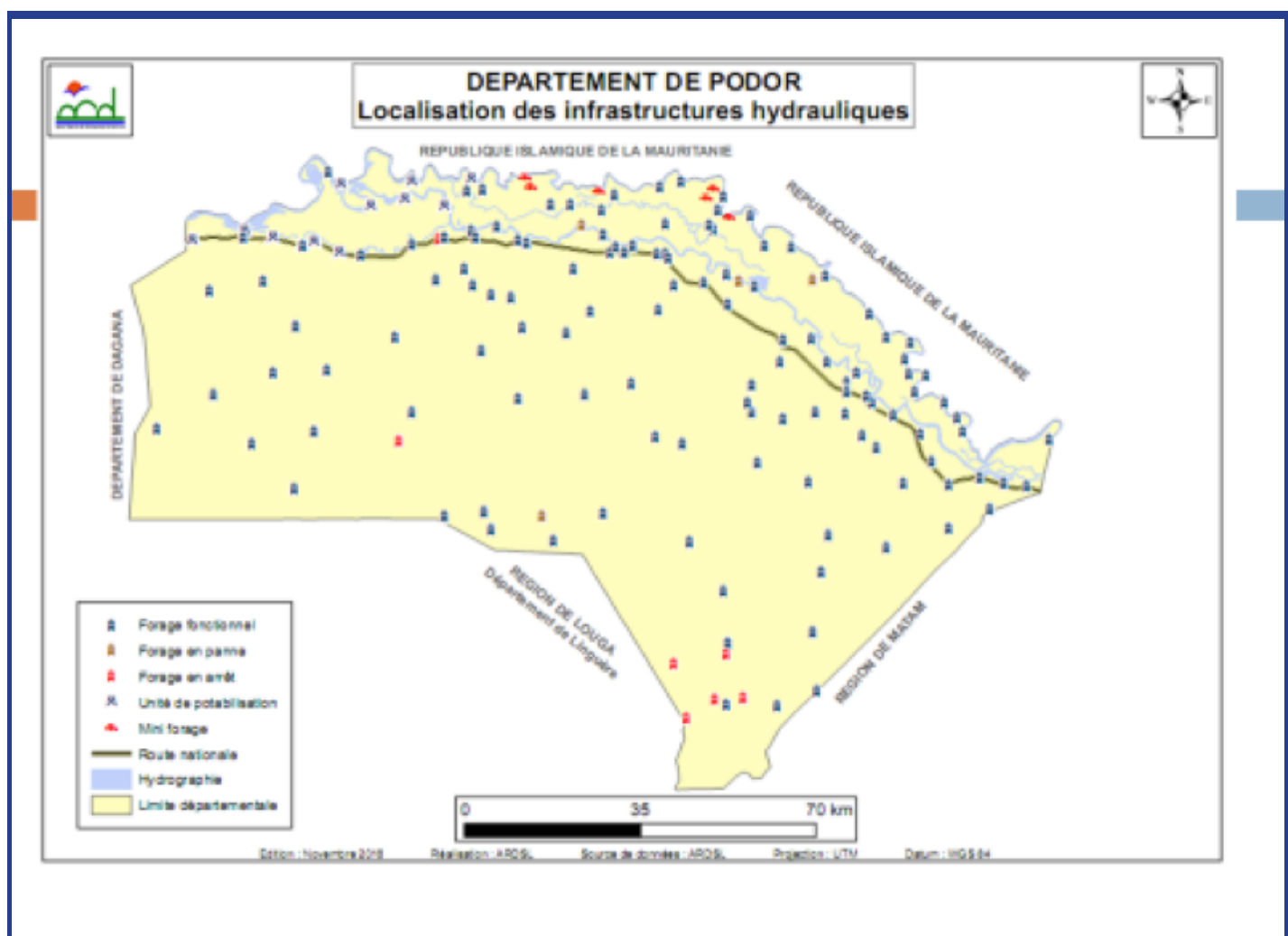


TABLEAU10- SITUATION DES FORAGES ET UNITÉS DE POTABILISATION EN 2015

Désignation	Forages	Forages pastoraux	Total forages	Unités de Traitement	Total des infrastructures	%	
Nombre	76	62	138	14	152		
En arrêt	1	6	7	0	7	5	
En panne	2	2	4	0	4	3	
Délabré	2	20	22	2	24	16	

2.5.3 Accès à l'eau potable dans le département

Les communes de Podor et de Ndioum sont servies par la SDE, tandis que les populations des autres localités reçoivent l'eau potable des stations de traitement et forages réalisés par l'Etat et les collectivités locales et gérés par les usagers. Avec 3 539 abonnés, la SDE assure l'accès à l'eau potable des communes de Podor (12 229 habitants) et de Ndioum (15 109).

La population ayant accès à l'eau potable dans le reste du département s'élève à 314 575 habitants, ce qui porte le taux d'accès global à 88%.

Il convient de souligner le manque d'équité dans les prix facturés au mètre cube d'eau, qui sont très variables d'une localité à l'autre.



TABLEAU11- SITUATION DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE EN 2015

Désignations	Podor Commune	Ndioum Commune	Reste de département	Total Département
Population totale	12 229	15 109	360 489	387827
Pop ayant accès à l'eau	12 229	15 109	314575	341 913
Taux accès des localités (%)	100	100	87	88

2.5.4. Gestion du service de l'eau

L'eau potable n'est pas une compétence transférée, mais l'Etat implique très fortement les collectivités locales et les usagers à la gestion des infrastructures pour la pérennisation de services de qualité.

Ainsi on compte dans le département 115 organisations d'usagers (104 ASUFOR, 11 ASUREP et 23 comités de gestion) dont 49 soit 43% disposent

d'une reconnaissance juridique.

La fédération départementale des AUSUREP et ASUFOR, vient d'être créée avec l'appui de l'ARD. Pour renforcer les capacités de ces organisations en matière de gestion, un prestataire est recruté pour les accompagner dans le suivi technique et financier (STEFI) de l'exploitation des infrastructures hydrauliques.



PROFIL SOCIAL DU DEPARTEMENT

Contraintes

- Nombre important de petits villages;
- Remontée de la nappe salée (forage le long de la RN2),
- Insuffisance des branchements privés
- Difficultés de recouvrement des factures,
- Déficit de la production de certaines infrastructures par rapport à la demande,
- Manque d'équité dans les tarifs,
- Faibles capacités en gestion des comités de gestion,
- Déficit d'entretien du stock de capital pour réduire les pannes et arrêts.

Solutions

- Réalisation d'infrastructures peu coûteuses et faciles à gérer,
- Promotion des branchements à domicile,
- Renforcement des capacités des comités de gestion,
- Réhabilitation et mise à niveau des forages et unités de traitement,
- Harmonisation des prix de l'eau dans le département,
- Soutien à la fédération départementale des ASUREP et ASUFOR.

2.6. CADRE DE VIE

Les populations du département sont réparties dans les villes anciennes situées le long du fleuve, les villes récentes établies le long de la route nationale et les petits villages et hameaux parsemés en particulier dans le Diéri.

• Urbanisme et habitat

Les établissements humains se rapprochant le plus des critères d'urbanisation d'une ville dans le département sont Podor (ancienne ville) et Ndioum (nouvelle ville).

Ces deux villes sont caractérisées par l'importance de la population (plus de 12 000 habitants avec un taux de croissance plus élevé que la moyenne

2,5% et possédant un type d'habitat moderne et un réseau d'infrastructures publiques assez dense. Ils concentrent les administrations publiques et privées et les habitants dans une grande proportion, travaillent dans des secteurs non agricoles.

Les villages, généralement établis le long de la route nationale abritent des populations sédentaires et des infrastructures socio-économiques moyennement satisfaisantes. Ils sont désenclavés et beaucoup d'entre eux, disposent d'un marché hebdomadaire qui entretient son animation et son développement.

Les petits villages et hameaux éparpillés dans le Diéri en particulier, stagnent au plan démographique à cause de la transhumance, de l'exode rural et sont en manque d'infrastructures de services sociaux de base.

L'habitat est en dur ou en argile au niveau des établissements humains situés dans le Walo et le long de la route nationale, tandis que dans le Diéri, il est sommaire en paille à cause de la transhumance.

• Assainissement et hygiène

Du fait de la nature du sol argileux, la plupart des établissements humains situés dans le Walo sont confrontés à la stagnation des eaux, aux inondations après les pluies et les débordements du fleuve et de ses affluents.

En matière d'assainissement, seule la commune de Podor dispose d'un réseau d'évacuation des eaux de pluie. Le taux de couverture en latrines du département est de 65% selon le document stratégie en assainissement 2016 de l'ARD de Saint-Louis. Au regard des dépotoirs sauvages dans les villes et villages et autour des marchés hebdomadaires, l'insalubrité est une réalité dans le département de Podor.

Des jalons salutaires sont posés par le Conseil départemental qui, avec l'appui du Conseil général des Yvelines, conduit un programme ayant pour objet la création de services de collecte et de traitement des ordures ménagères dans les communes.



2.7. SPORTS

La pratique sportive contribue au développement physique, intellectuel et social de la population. Avec l'importance du nombre de jeunes et la disponibilité d'espaces, les sports disposent d'atouts pour se développer dans le département.

• Les sports pratiqués et les infrastructures

Les sports actuellement pratiqués dans le département sont le football, le basketball, le handball, la lutte et l'athlétisme. Les arts martiaux et le cyclisme sont retirés de la liste depuis longtemps.

Le football est pratiqué en « nawétane » avec 108 Associations sportives et culturelles (ASC) réparties en 11 zones.

Le département compte deux équipes à Podor et à Ndioum, affiliées à la fédération sénégalaise de football et jouant en 3ème division du championnat régional.

Le département abrite 3 stades municipaux (Podor, Ndioum et Goléré), 5 terrains de football clôturés dans les autres communes. Ces stades et terrains sont sablonneux ou argileux, peu fonctionnels et non réglementaires et pour ces raisons, les équipes du département ne peuvent pas recevoir de matchs de football du championnat régional.

Le seul club de handball qui existe dans le département, évolue en junior et en cadet garçons et filles, en deuxième division régionale. Son terrain est peu fonctionnel.

Le basketball compte deux écoles de formation (à Podor et Ndioum) et un club à Podor, qui participe au championnat de la zone 3 (Saint-Louis, Matam et Louga), en sénior garçons et filles. Il est pratiqué sur les plateaux multifonctionnels au nombre de 4 dans le département.

L'athlétisme est faiblement pratiqué par manque de terrains disposant de pistes. Un seul club d'athlétisme existe à Podor.

La lutte traditionnelle sans frappe reste assez populaire surtout dans le Dendé Mayo et se pratique en plein air à travers des championnats organisés après les récoltes ou en période de chaleur. Les vainqueurs reçoivent des bœufs en récompenses.

Le Conseil départemental apporte souvent des appuis aux sportifs en prenant en charge les frais de transports, l'achat d'équipements et des trophées.

Les sportifs attendent du CD, la construction d'un stadium multifonctionnel, avec des terrains réglementaires pour permettre aux clubs du département de recevoir chez eux leur adversaire.

Contraintes

- Déficit d'infrastructures sportives réglementaires
- Manque d'encadreurs (entraîneurs) dans la plupart des disciplines sportives,
- Rareté des soutiens aux dirigeants de club.

Solutions

- Construction de stadium multifonctionnels dotés de terrains réglementaires,
- Création de terrains fonctionnels Doter tous les lycées et collèges,
- Institution d'une coupe du Président du Conseil départemental dans les principales disciplines sportives,
- Organisation de sessions de formation d'entraîneurs pour les principales disciplines sportives.

2.8. CULTURE

Bien que disposant d'un fort patrimoine culturel, le département est peu fourni en infrastructures dédiées à la promotion de la culture. On y recense 5 Centres de documentation et bibliothèques et 5 Salles de spectacle.

2.9. PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Il est constitué des formes d'expression (tresses des femmes et tatouages) et des rites (la pêche des Thioubalo), les Wane de Mboumba, etc. Une étude plus approfondie pourrait déboucher sur un riche inventaire du patrimoine immatériel, qu'il conviendra de valoriser.

Le grand potentiel culturel du département, bien valorisé, pourrait contribuer largement au développement du département.

Il est vivement suggéré de conduire un inventaire exhaustif et documenté du riche patrimoine matériel et immatériel, débouchant sur un programme d'envergure pour la relance de la culture dans le département.



3. SECTEURS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT

Le département renferme d'énormes potentialités économiques dans plusieurs domaines dont la valorisation optimale, souffre de l'absence d'infrastructures d'appui adéquates.

3.1- Désenclavement

3.1.1- Mobilité des personnes et des biens

Le département est traversé par la route nationale N°2 sur un linéaire de 165 Km, et dispose en outre de 165 km de routes régionales bitumées, 44 km de routes départementales dont 22 bitumés et 266 km de pistes répertoriées, auxquels s'ajoutent 10 bacs et 6 ponts pour la traversée des cours d'eau.

Malgré cet effort important, l'enclavement persiste, et beaucoup de zones à fort potentiel agricole et pastoral restent sous exploitées.

Sans la construction de routes ou de pistes fonctionnelles dans le Walo, les importants ponts onéreux réalisés n'auront aucun impact.

Le manque de mobilité des personnes et des biens dans le département, est à la base des difficultés de commercialisation et d'approvisionnement dans le Diéri et le Walo, où les produits maraîchers cultivés et le lait sont cédés à vil prix, de peur qu'ils ne pourrissent.

Les infrastructures de production de services sociaux de base sont sous fréquentées à cause de la mobilité très réduite des populations, surtout pour les femmes enceintes et les jeunes fréquentant les collèges et les lycées.

L'enclavement est l'une des causes essentielles dans le manque d'attractivité du département.

La mise en œuvre d'un vaste programme de désenclavement, en particulier pour le Walo et le Diéri, et intégrant une stratégie efficace d'entretien régulier des routes et pistes réalisées, est indispensable, pour assurer le développement économique et social du département.

3.1.2- Poste

Le département a une grande tradition d'émigration et d'exode rural, ce qui lui donne l'opportunité de mener d'intenses mouvements financiers et d'activités postales. C'est pourquoi, il abrite 14 bureaux de poste sur les 22 que totalise la région.

Il compte environ 3 000 boîtes postales, expédie et reçoit des milliers de lettres recommandées, de dépêches et de plis recommandés. Pour l'année 2015, le département a reçu plus de 9 milliards de fcfa et expédié environ 1 milliard de fcfa.

Les bureaux de poste sont pour l'essentiel implantés dans les villages situés le long de la route nationale, laissant dépourvus ceux de l'Ile à Morphil et du Diéri.

Les contraintes de développement de l'activité postale dans le département sont l'insécurité, l'enclavement et le manque de liquidité suffisante de certains bureaux.

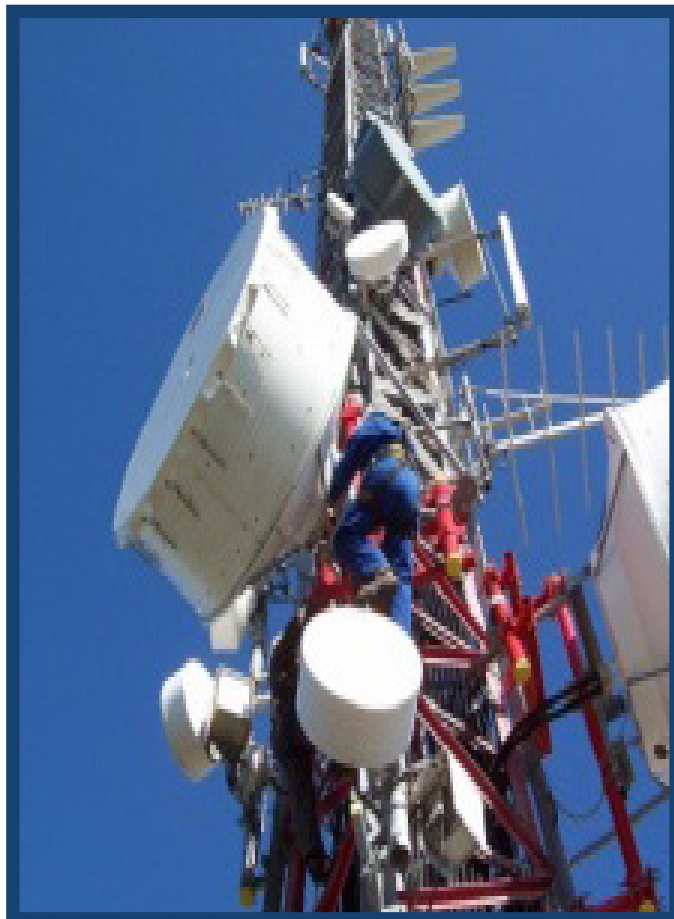
3.1.3-Télécommunications et internet

Le département est traversé sur toute sa longueur par une fibre optique, laissant plusieurs localités sans réseau téléphonique et connexion Internet.

La situation est en voie d'amélioration avec la présence de trois opérateurs de téléphonie mobile dans le département : la Sonatel (orange), la Sentel (Tigo) et la Sudatel (expresso).

Le groupe Sonatel dispose du plus grand taux de pénétration en téléphonie et en Internet, mais les autres opérateurs commencent à marquer leur présence.

Le département a fortement besoin d'une couverture complète du territoire pour faire des TIC, un instrument d'appui au développement économique et social.



3.1.4 Information et communication

Pour les médias nationaux, Podor est couvert par la Radio et Télévision nationale du Sénégal (RTS), le Groupe Futur Média (GFM), la Radio Sud FM, la 2STV, la Sen TV, qui ont installé des antennes relais dans le département.

Il abrite un nombre important de radios municipales et communautaires qui permettent aux populations du Diéri et du Walo en particulier de s'informer sur l'actualité locale, nationale et internationale en langues Pular, Wolof et Française, mais leur rayon d'écoute est assez limité, atteignant à peine 10 km pour les plus performantes.

Avec le taux d'alphabétisation faible des adultes, seuls quelques journaux comme « l'observateur » et le « soleil » dans une moindre mesure sont distribués

dans le département.

3.2- ÉNERGIES

Les types d'énergie varient selon la destination ou le besoin.

3.2.1- Energies utilisées dans la production économique et sociale

Les activités économiques et sociales sont réalisées avec l'utilisation de l'électricité, du carburant et des énergies propres.

3.2.1.1- L'électricité

Le taux de couverture du département en électricité est moyenne, beaucoup de zones de production, de villages du Walo et du Diéri n'y ont pas encore accès.

La demande d'électricité à usage économique (PMI-PME) et domestique (ménages) est très forte, mais se heurte aux coûts élevés des raccordements et des factures qui sont hors de portée des opérateurs économiques et des producteurs agricoles. Beaucoup d'initiatives et d'unités économiques sont en attentes ou en arrêt pour non accès à l'électricité.

Les factures élevées, les coupures intempestives et le déficit de couverture sont les contraintes de l'usage de l'électricité dans le département.

3.2.1.2- Le carburant

On dénombre 8 stations implantées le long de la route nationale pour la distribution du carburant dans le département.

Le carburant est intensément utilisé dans l'agriculture irriguée, le fonctionnement des forages et des unités de potabilisation et son prix élevé (690 fcfa le litre de gasoil), renchérit les coûts d'exploitation.

3.2.1.3- Les énergies propres

Avec du soleil et du vent toute l'année, le département

dispose d'un grand potentiel pour la production d'énergies propres. Malheureusement, le manque de maîtrise de la technologie par les populations, retarde la promotion des énergies propres dans le département.

Seuls quelques ménages ruraux et de petites unités économiques (laiterie de Namarel) et infrastructures sociales (cases de santé et mini-forages), se sont lancés sur l'utilisation des énergies propres.

Les contraintes de développement des énergies propres dans le département tiennent au manque de techniciens qualifiés, au vol de plaques solaires et à la cherté des équipements.

3.2.1.4- Energies utilisées par les ménages

Les ménages utilisent l'électricité, la bougie, la lampe tempête et la torche pour l'éclairage, le gaz et le bois de chauffe pour la cuisson.

L'électricité est la source d'énergie privilégiée des ménages pour l'éclairage et le fonctionnement des appareils ménagers. Cependant, elle n'est disponible que dans les villes et gros villages situés sur la route nationale. Dans plusieurs villages du Diéri et de l'Ile à Morfila, les populations font recours aux lampes tempêtes, à la bougie et à la torche.

Pour la préparation des repas, les ménages urbains utilisent le gaz et le charbon de bois, tandis que les ruraux sont orientés en particulier sur le bois de chauffe.

Les énergies propres, en particulier les plaques solaires, sont utilisées par quelques ménages ruraux pour l'éclairage et le fonctionnement des télévisions.

L'utilisation de ressources forestières par les ménages est assez marquée et risque d'accélérer la désertification du département.



3.3- FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Le département abrite trois groupes bancaires ayant ouvert trois agences et 25 mutuelles dont le CMS qui a installé 5 bureaux.

3.3.1- Les banques

Le département abrite une banque classique (CBAO), une banque spécialisée au financement des campagnes agricoles (CNCAS) et une banque de promotion de développement économique (BNDE).

La clientèle de la CBAO est dominée par les travailleurs qui perçoivent chaque mois leur dû et peuvent contracter des prêts équipements à court et moyen termes sous la garantie du salaire. Les entrepreneurs ouvrent des comptes leur permettant d'obtenir des lettres de garantie pour participer aux appels d'offres.

La CNCAS finance les GIE agricoles pour l'acquisition d'intrants sur la base d'agrément délivrés par la SAED pour la production du riz et par la SOCAS pour la production de tomate industrielle.

Les contraintes relevées à l'endroit des banques portent sur les taux d'intérêts élevés (17% pour 6 mois), l'inéligibilité des autres spéculations et sous-secteurs du primaire, ainsi que le manque de prise en charge des crédits d'investissements.

3.3.2- Le système financier décentralisé

Le système financier décentralisé est représenté dans le département par les Institutions de Microfinance (IMF) au nombre de 25 et le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS).

Il a pour vocation d'offrir des services de proximité, plus adaptés aux spécificités des activités économiques (secteurs primaire et informel), et donc moins contraignant que le système classique.

L'adhésion est simple et les bureaux sont à proximité, mais les crédits sont généralement faibles et les remboursements exigés dès les premiers mois, ne sont pas adaptés au développement des activités.

Ces institutions ont connu une forte expansion dans le département, mais du point de vue organisationnel, institutionnel, financier et environnemental, elles sont très vulnérables.

Les perspectives de développement de la région appellent à une densification du réseau des institutions financières pour la diversification et l'adaptation des crédits.

3.3.3- Filet social

Sur la base de la solidarité, des liens de parenté ou de la confiance, beaucoup d'individus réussissent à financer leur activité économique.

Ainsi les émigrés, les salariés et épargnants participent au financement des activités et des investissements pour les populations démunies.

Les appuis au financement à travers le filet social se raréfient avec les nombreuses déceptions pour refus de remboursement et détournement d'objectif des bénéficiaires.



3.4- ENVIRONNEMENT

Laprise en charge des phénomènes environnementaux est d'une grande nécessité dans la formulation des politiques de développement durable.

3.4.1- Évolution du cadre environnemental

Le cadre environnemental du département a beaucoup évolué vers sa dégradation dans tous les domaines, du fait des actions anthropiques et des changements climatiques.

La végétation était constituée de savanes boisées, densément peuplées en faunes et en flore, permettant des activités de chasse et de cueillette abondantes.

Le fleuve et ses défluent entretenaient une pêche fructueuse et une agriculture de décrue assurant l'autosuffisance alimentaire des populations du département.

Le climat de type sahélien, ponctué de saisons sèche et hivernale, s'accompagnait d'une pluviométrie assez abondante avec des moyennes d'environ 400 mm, permettant l'agriculture vivrière et l'élevage qui bénéficiait de vastes prairies naturelles.

Les cultures de décrue pratiquées sur de vastes étendues, assuraient l'autosuffisance alimentaire des populations du Walo.

Avec l'avènement des aménagements hydro agricoles (1970-1980) et des sécheresses répétées, l'environnement et les ressources naturelles fortement agressés, ont provoqué des effets néfastes dans plusieurs secteurs de la vie économique et sociale.

3.4.2. Effets sur le développement économique et social

L'agriculture, l'élevage, la pêche et les forêts sont lourdement frappés par les phénomènes naturels et les conséquences des actions anthropiques.

L'élevage souffre des baisses pluviométriques, de la courte durée des hivernages ayant comme conséquences, la perte de la biomasse herbacée, et le recul des cultures sous-pluie.

De nos jours, les éleveurs sont obligés de faire la transhumance sur plusieurs centaines de kilomètres vers le Sud en embarquant les enfants et les femmes.

La pêche fluviale qui a eu de beaux jours avec l'exportation de ses produits transformés à travers le pays, est en voie de disparition, le département important aujourd'hui plus de 70% de sa consommation en poisson.

Les forêts qui étaient densément peuplées, sont

aujourd'hui dénudées, à tel enseigne que leur exploitation est restreinte et réglementée.

Le climat de type sahélien a pratiquement évolué vers subdésertique avec un balancement entre les extrémités de la chaleur et du froid, ponctué de vents forts et poussiéreux de l'harmattan empêchant le cours normal de la vie des populations (école, sports, loisirs, voire certaines activités économiques).

L'avancée du fleuve et ses débordements entraînent l'érosion fluviale, et menacent l'existence de bon nombre de villes et de villages en provoquant des inondations récurrentes.

Avec la disparition du tapis herbacé dans le Diéri, les pluies engendrent des courants d'eau qui ravagent les habitats et les cultures pour ensuite provoquer des coupures sur la route nationale.

Le département doit doubler son engagement dans l'adaptation et l'atténuation des phénomènes environnementaux afin de préserver durablement son développement économique et social durable.

3.5- LES RESSOURCES NATURELLES

Le département renferme un potentiel de ressources naturelles important et très varié.

3.5.1- Ressources hydriques

Les ressources hydriques sont constituées des eaux de surfaces et des eaux souterraines.

3.5.2- Les eaux de surface

Le département de Podor dispose d'environ 650 Km de cours d'eau avec le Fleuve Sénégal (250 km), ses trois défluent (400 km) et plusieurs mares pérennes et temporaires formées par les débordements du fleuve et les pluies.

Ces cours d'eau sont à la base d'importantes activités économiques et sociales, dont la pêche continentale, les cultures de décrue et d'irrigation, l'élevage (abreuvement du bétail), la construction d'unités de potabilisation et servent encore aux travaux domestiques (la vaisselle et le linge). Ils jouent en outre un rôle important dans l'équilibre des écosystèmes du département

Ces eaux de surfaces en particulier le fleuve et ses affluents subissent une forte pression de l'agriculture irriguée et des usages divers en expansion d'une part, et d'autre part, de la pollution des eaux avec l'utilisation à outrance des engrais minéraux et des pesticides.

LES RESSOURCES NATURELLES

2.5.3- les eaux souterraines

Les eaux de surface sont constituées des nappes affleurantes et du Maestrichtien.

Les nappes affleurantes sont exploitées pour la construction de puits (maraîchage et alimentation), tandis que le Maestrichtien est utilisé comme source d'alimentation de tous les forages du pays.

Sous l'effet des déficits pluviométriques et de la forte pression, les nappes affleurantes sont menacées par la salinisation et le tarissement.

Avec l'exploitation intense (source de tous les forages du pays), les rejets industriels et les décharges d'ordures conjugués à sa capacité de renouvellement (un seul point à Bakel), la nappe du Maestrichtien est sérieusement menacée dans la qualité et la quantité de son potentiel.

3.5.4- Ressources végétales

Les écosystèmes du département de Podor sont constitués par des espèces végétales très variés d'un paysage à l'autre. Au niveau du Walo, on retrouve dans le lit majeur du fleuve une végétation dominée par le gonakier ou *Accacia nilotica*. Sur les terres exondées non dunaires, nous avons une végétation composée de *Tamarix* et d'*Acacia nilotica*.

Dans le Diéri, on rencontre généralement des épineux : le Soump ou *Balanites aegyptiaca*, des gommiers ou *Acacia Sénégal*, les *Acacias raddiana*, etc. Cette formation végétale est dominée par un tapis herbacé propice à l'alimentation du bétail.

L'existence de certaines espèces végétales comme le Soump (*Balanites aegyptiaca*), le siddem (*Zizyphus mauritiana*), le gommier (*Acacia Sénégal*), permettent le développement de l'activité de cueillettes essentiellement pratiquée par les femmes.

Les vastes terres du Diéri dominées par un tapis herbacé très fourni surtout en période d'hivernage, concentrent un nombre important de troupeaux de bétails.

Cependant, on assiste à une dégradation constante de ces formations végétales à cause de :

-la baisse de la pluviométrie ;

-la coupe abusive du bois associée aux mauvaises formes de cueillettes ;

-la fréquence des feux de brousses ;

3.5.4- Ressources fauniques

Le département disposait d'une faune très riche composée d'éléphants, d'antilopes, de buffons, d'hyènes, de lions, etc. Il connaît actuellement un recul, du fait de la sécheresse et de l'anthropisation des milieux.

Actuellement les espèces les plus visibles sont les phacochères, le chacal, les singes, les reptiles, etc. On note également la présence d'oiseaux d'eau et de forêt tels que les hérons, les canards, les vautours Africains, les guêpiers, ainsi que les espèces migratrices telles que la tourterelle des bois qui commence à hiberner dans la vallée du fleuve (zone de Goléré).

Avec la dégradation du couvert végétal (pertes d'habitats), la réduction des plans d'eau et les comportements inappropriés de la population, on assiste de nos jours, à la baisse vertigineuse de la population faunique ; chez les animaux, les reptiles et les oiseaux.

3.5.5- Ressources minières

Le département recèle beaucoup de ressources minières constituées de béton, de latérite, de l'argile et du sable, présents dans la plupart des communes.

Les ressources minières sont peu exploitées et pourront connaître un grand intérêt dans les années à venir avec le développement de l'habitat axé sur les matériaux locaux.

3.5.6- La gestion des ressources naturelles

Le département abrite 23 forêts classées couvrant 29 756 ha, 3 réserves sylvo-pastorales sur 382 400 ha et un site de conservation de la biodiversité de 6 850 ha soit un total de 419 006 ha, représentant 34,6% de la superficie départementale.

Les différentes actions de conservation et de restauration des sols réalisées avec l'accompagnement des eaux et forêts s'articulent autour de la mise en défens, de la régénération par les reboisements menés lors des campagnes et actions de masses.

Les feux de brousse ont touché 897 ha de forêts en 2015, la plupart ont été déclarés dans la zone du Diéri. Le cumul des pare-feu entretenus et ouverts est de 785 km. Avec la création de pistes de production dans le cadre du désenclavement du Diéri, beaucoup



III- PROFIL ECONOMIQUE DU DEPARTEMENT

4. PROFIL ECONOMIQUE DU DEPARTEMENT

4.1. DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE

4.1.1. le produit territorial brut

Le Produit territorial Brut (PTB) du département de Podor, représentant la somme des richesses créées sur territoire pendant l'année 2015 s'élève à 108,7 milliards de fcfa représentant 1,3% du PIB du pays évalué à 8 049,5 milliards de fcfa pour la même année.

La contribution du département à la formation du PIB (1,3%) étant plus faible que la part relative à la population nationale (3%) et au territoire du pays (7%), montre déjà un manque de dynamisme de l'économie du département.

Tab n°1 : Indicateurs du Département par rapport au Sénégal

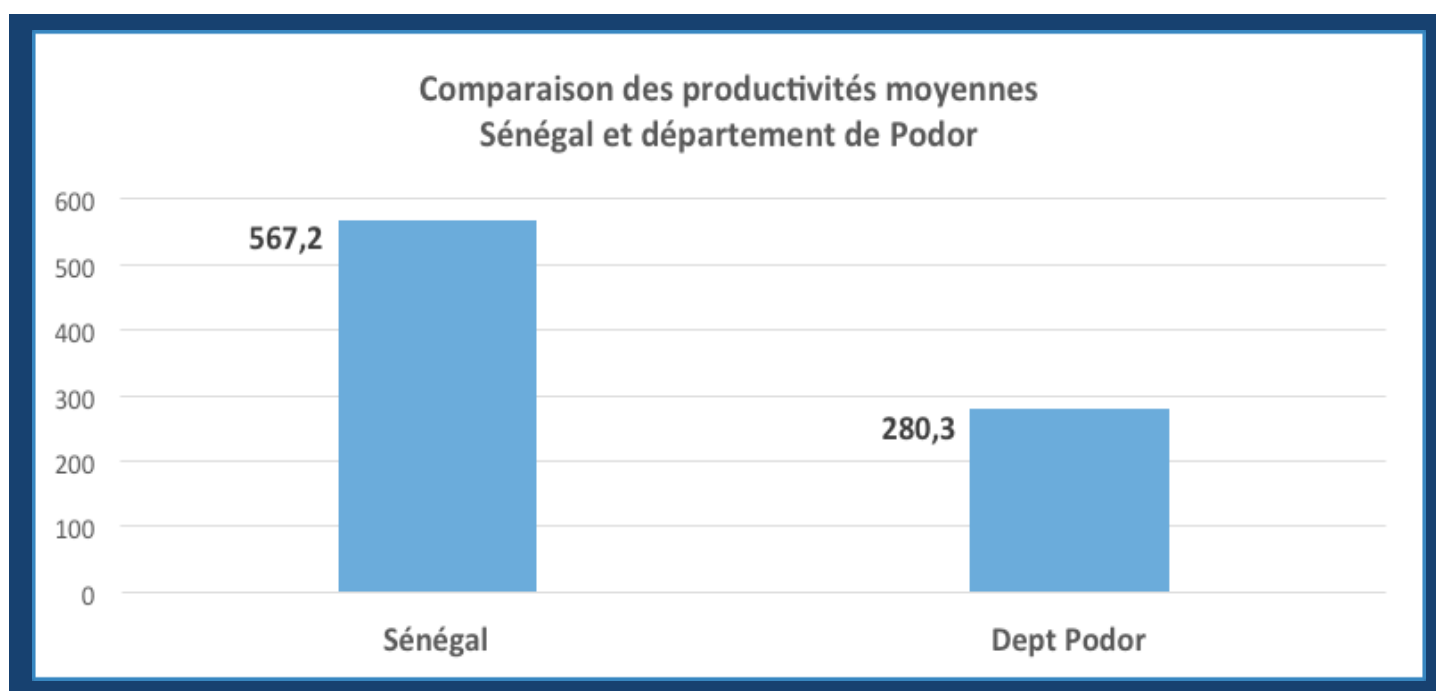
Désignation	Sénégal	Dépt Podor	%
Superficie (km2)	196 722	12 947	7
Population (habitants)	14 192 590	387 830	3
PIB ou PTB (milliards fcfa)	8 049,5	108,7	1,3

4.1.2. La productivité moyenne par habitant

La productivité moyenne par habitant, généralement exprimée en milliers de fcfa, est le rapport entre le PTB et la population résidente totale. Elle est l'indicateur universellement utilisé pour comparer le dynamisme de l'économie des pays et des territoires. Le PTB de 108,7 milliards fcfa confère au département une productivité moyenne par habitant de 280,3 milles fcfa, contre 567,2 milles fcfa pour la moyenne nationale.

Ce faible niveau de la productivité par habitant du département par rapport à la moyenne nationale, illustre éloquentement le manque notoire de dynamisme de l'économie du département.

Avec une productivité moyenne par habitant, représentant à peine 50% de la productivité moyenne nationale, signifie que l'habitant du département de Podor est deux fois plus pauvre que le sénégalais moyen.



4.2. CONTRIBUTION DES SECTEURS DANS LA FORMATION DU PTB

Tab n°2 : Contribution des secteurs à la création de richesses et d'emplois

SECTEURS intermédiaires Ajoutées	Emplois Valeurs	Productions		Consommations intermédiaires		Valeurs Ajoutées	
		(Milliards fcfa)	%	(Milliards fcfa)	%	(Milliards fcfa)	%
Mines	313	4,3	3	1,7	5	2,6	2
Primaire	24 873	61,9	44	10,8	30	51,1	47
Informel	19 215	47,8	35	18,4	50	29,4	27
Intermédiaire	4 85	10,6	8	4,9	13	5,7	5
Services publics	4 436	9,9	7	0,7	2	9,2	9
Loyers & trans- ferts	-	10,7	3	0	0	10,7	10
Total	49 322	145,2	100	36,5	100	108,7	100

L'économie du département se caractérise par :

La prépondérance du secteur primaire dans le développement économique du département avec 47% des richesses créées et 50% des emplois,

L'importance des transferts reçus qui représentent 10% du PTB,

L'importance des services publics avec 8% du PTB et 9% des emplois,

L'inexistence de PME-PMI et d'industries dans le département.

4.2.1- Secteur des mines

La présence de carrières (sable et béton) et de gisements (argile et latérite), est notée dans la plupart des communes du département. Ces matériaux de construction sont utilisés dans le bâtiment et les routes par les grandes Sociétés de BTP en chantier dans le département, les entreprises locales et les ménages.

L'exploitation des mines produit 313 emplois (transporteurs, chauffeurs, manœuvres), représentant à peine 1% des emplois offerts dans le département.

Le secteur des mines est crédité d'une VA de 2,6 milliards de fcfa, soit 2% du PTB.

L'enclavement des carrières et des gisements, le mode d'exploitation artisanale, sont les contraintes pour le développement du secteur des mines.

L'exploitation des mines doit être organisée, industrialisée et exploitée dans le respect des dispositions des codes des mines et des ressources naturelles relatives au partage des retombées avec la population locale.

4.2.2- Secteur primaire

Le secteur primaire fait vivre une population de 198 984 habitants soit 51% de la population totale du département.

Sa contribution dans la formation du PTB est de 51,1 milliards de fcfa, soit 47% du PTB. Il est source d'emplois de 24 873 personnes dont 25% de femmes.

L'élevage est au premier rang, devant l'agriculture dans la création de richesses et d'emplois. Les contributions de la pêche et de l'exploitation forestière sont très faibles

Tab n°3 : Compte du secteur des mines

Ressources	Emplois	PROD milliard	CI_milliard	VA milliard	% VA milliard
Sable	313 1,7	0,7	1,0	1,0	39
Argile		0,2	0,1	0,1	3
Béton		2,4	0,9	1,5	58
Total	313	4,3	1,7	2,6	100

PROFIL ECONOMIQUE DU DEPARTEMENT

Tab n°4 : Contributions des sous-secteurs du primaire

Sous-secteurs	Emplois	PROD	CI	VA	% VA
		milliards fcfa)	milliards fcfa)	milliards fcfa)	
Agriculture	11 997	32,1	8,8	23,3	45,6
Elevage	12 026	29,1	2	27,1	53,0
Pêche	500	0,3	0	0,3	0,6
Forêts	350	0,4	0	0,4	0,8
Total	24 873	61,9	10,8	51,1	100,0

4.2.3- Agriculture

L'agriculture est pratiquée en irriguée et en décrue dans le Walo et en pluviale dans le Diéri. Elle fait vivre une population de 95 976 âmes, soit 25% de la population totale du département.

En 2015, la culture irriguée a porté sur 19 682 ha dont 12 038 ha soit 61% occupés par le riz, 5 244 ha soit 27% par le maraîchage, 1 107 ha soit 5% pour les fruits (banane et pastèques) et 1 293 ha soit 7% par l'arachide et le maïs.

La culture de décrue et celle de sous-pluie orientées vers une fonction vivrière, ont respectivement couvert des superficies de 2167 ha et 1616 ha portant sur le niébé, le bissap, les mils, le maïs, le béréf, la pastèque, etc.

Avec un rendement de 5 tonnes à l'hectare, le département a déjà assuré son autosuffisance en riz à 112% selon les résultats de l'ESAM (ANSD).

L'agriculture a enregistré une valeur ajoutée de 23,3 milliards de fcfa et a offert 11 997 emplois dont 32% constituées de femmes, soit respectivement 46% et 48% des richesses et des emplois créés dans le secteur primaire.

Réunissant les conditions de réaliser trois campagnes par an, seuls 19 682 ha ont été mis en valeur sur un potentiel de superficie exploitable en irriguée de 23 811 ha, soit une faible intensité culturale de 0,8.

Tab n°5 : Compte du sous-secteur de l'agriculture

Types de culture	PROD	C I milliard	V A milliard	%
Cultures irriguées	28,7	8,0	20,7	89
Cultures de décrue	2,1	0,4	1,7	8
Cultures pluviales	1,3	0,5	0,9	3
Total	32,1	8,8	23,3	100

Tab n°6 : Mise en valeur des potentiels fonciers (ha)

Statuts	Superficie irrigable	Superficies aménagées	Superficies abandonnées	Superficies exploitables	Superficies exploitées	Taux intensité des cultures
Etat	57 600	16 622	1 400	15 222	19 682	0,8
Privés		9 221	632	8 589		
Total		25 843	2 032	23 811		

Atouts et défis de l'agriculture

L'agriculture irriguée a une très grande marge de progression 57 600 ha dans le Walo dont moins de 20 000 ha sont exploités avec un intensité culturale de 0,8 et plus 75 000 ha dans le Jéjéngol propices à la culture maraîchère, fruitière et fourragère.

La maîtrise de l'eau et un climat permettant trois campagnes par an, avec des rendements élevés (5 tonnes de riz paddy et plus de 30 tonnes d'oignon à l'hectare).

Existence d'une main d'œuvre locale et de plusieurs demandes de terres des privés nationaux et étrangers,

Avec ce fort potentiel, le département peut apporter une contribution décisive à la politique d'autosuffisance alimentaire du pays en matière de riz, de produits maraîchers et de fruits (bananes).

Contraintes du développement de l'agriculture

L'accaparement du foncier par la propriété traditionnelle, reste la grande contrainte à laquelle il faut ajouter :

- Faiblesse de l'intensité culturale des superficies exploitables (0,8),
- Déficit de moyens pour le financement des investissements et des campagnes,
- Enclavement des zones de production,
- Difficultés de cohabitation agriculture et élevage, les vols et l'insécurité.

Solutions pour le développement de l'agriculture

- Facilitation de l'accès à la terre aux résidents (agriculture familiale) et aux privés nationaux (entrepreneurs agricoles),

- Formation des agriculteurs familiaux qui doivent rester la base de l'agriculture,
 - Facilitation de l'accès des exploitants familiaux à des financements adaptés,
 - Désenclavement des zones à fort potentiel agricole,
- Application des POAS en punissant sévèrement les contrevenants,
- Incitation à la création d'industries agroalimentaires.

4.2.4- Elevage

Pratiqué dans tout le département, le Diéri constitue la zone de prédilection de l'élevage extensif, le Walo et ses environs lancent de plus en plus au semi-intensif et à l'élevage de case.

Les espèces élevées sont les bovins, les ovins, les caprins, les camelins, les équins, les asins et la volaille. Il fait vivre 96 200 habitants, soit 25% du total départemental.

Il est crédité d'une valeur ajoutée de 27,1 milliards de fcfa et fait travailler 12 026 habitants dont 18% de femmes, ce qui le place devant l'agriculture.

Cette performance relative de l'élevage est surtout soutenue par les naissances, la montée des prélèvements pour la vente sur pieds des bétails et l'intérêt de plus en plus accordé à la production de lait qui connaît des prix au producteur attractif.

Tab n°7 : Compte de l'élevage

Activités	PROD (en milliards de fcfa)	C I (en milliards de fcfa)	V A (en milliards de fcfa)
Croissance	1,8	2,0	27,1
Déstockage	24,9		
Production lait	2,4		
Total	29,1	2,0	27,1

PROFIL ECONOMIQUE DU DEPARTEMENT

La plupart des éleveurs se sont aujourd'hui lancés dans l'insémination et l'achat de races étrangères pour améliorer la productivité de leur troupeau.

A côté des peulhs, ethnies traditionnellement éleveur, des jeunes, des retraités et des travailleurs s'engagent dans l'embouche bovine et ovine avec les races améliorées.

Les organisations professionnelles d'éleveurs foisonnent et nécessitent une revue pour la promotion d'une fédération départementale crédible et plus efficace.

Les éleveurs continuent de bénéficier des soutiens de l'Etat et des partenaires au développement dans les domaines des infrastructures d'appui et de l'amélioration de la productivité.

Tab n°8 : Production quantitative de l'élevage en 2015

Désignations	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Équins	Asins	Volaille
Effectifs cheptel (tête)	268 076	453 551	282 644	465	23 726	21 025	658 570
Taux de croissance (%)	2,3	3,4	3,8	2,3	2,3	2,3	=
Naissances (têtes)	6 166	15 421	117 212	11	546	484	=
Effectifs_ déstockés	41 184	179 850	117 212	250	21	25	658 570
Taux de déstockage (%)	15	40	41	54	21	25	100
Product. lait (1000 litres)	12 063						

Atouts et défis pour l'élevage

Le département est crédité de vastes zones de pâturage naturel dans le Diéri et le Walo, de l'abondance de sous-produits agricoles et agro-industriels, de l'existence de forages pastoraux et de cours d'eau pérennes et de marres et de services vétérinaires publics et privés.

Les éleveurs montrent des signes de professionnalisation avec l'augmentation de la productivité des troupeaux par l'insémination et l'acquisition de races étrangères ainsi que la gestion économique des cheptels par des prélèvements plus importants.

Avec le fort potentiel et les importants atouts de l'élevage, le département de Podor a entre ses mains une bonne opportunité pour s'ériger en pôle pastoral porteur de richesses et d'emplois pour contribuer à l'autosuffisance en viande et en lait du pays et réduire largement les importations de moutons lors des tabaskis.

Contraintes pour le développement de l'élevage

- Menaces sur les prairies naturelles (feux de brousse, déficit pluviométrique),

- Difficultés d'accès aux aménagements pour développer la culture fourragère,

- Mauvaise gestion des forages pastoraux : 1/4 à l'arrêt,

- Réapparition de certaines maladies qui déciment les troupeaux,

- Déficit des parcs à vaccination et infrastructures d'appui à la commercialisation,

- Les vols, l'insécurité et la pratique illicite d'auxiliaires vétérinaires,

- Manque de fabriques et de magasins de vente d'aliments de bétail.

Solutions pour le développement de l'élevage

- Incitation des privés à l'implantation de fabriques d'aliments de bétail de qualité,
- Promouvoir la culture fourragère et l'aménagement des marres,
- Implantation d'infrastructures d'appui pour la commercialisation et l'abattage,
- Augmentation des parcs à vaccination et des postes vétérinaires,
- Promotion des métiers liés à la filière élevage,
- Facilitation de l'accès des éleveurs à des crédits adaptés,
- Accroître le contrôle des médicaments et des entrées du bétail extérieur,
- Promouvoir l'assurance bétail et lutter contre le vol de bétail.

4.2.5- Pêche fluviale et continentale

Avec le fleuve Sénégal et ses affluents, le département dispose de 650 Km environ de cours d'eau auxquels s'ajoutent des mares pérennes et temporaires.

La pêche continentale a connu une période faste dans le passé, exportant du poisson transformé partout dans le pays. Son déclin a débuté avec l'avènement des barrages et des aménagements hydro-agricoles, où le développement de la pêche continentale n'était pas pris en compte.

La pêche fluviale est actuellement pratiquée par 500 pêcheurs dont 43 sont des immigrés maliens. Les tonnages débarqués en 2015 s'élèvent à 288 tonnes pour une valeur commerciale 360 millions de fcfa, contre 356 tonnes pour une valeur commerciale de 158 millions de fcfa en 2014, soit un triplement du prix au kilogramme, passant de 448 fcfa en 2014 à 1249 fcfa le kg en 2015.

Le département vit actuellement de l'importation de poisson frais et transformé en provenance de Saint-Louis et des régions de Dakar et Thiès.

La contribution de la pêche fluviale à la valeur ajoutée du secteur primaire est de 352 millions de fcfa soit 2%. Elle occupe 450 personnes tous de sexe masculin et faisant vivre 2 500 habitants représentant à peine 1% de la population totale du département.

Avec le recul sans précédent de la pêche fluviale, quelques fermes aquacoles communautaires et privées ont été implantées dans le département, mais par manque de maîtrise technique des opérateurs et les difficultés d'accès aux alevins et à des aliments de qualité, la plupart de ces initiatives sont aujourd'hui en arrêt.

La plupart de ces fermes ont été financées par les projets d'appui au développement et avaient ciblé les groupements de femmes et quelques individus non-initiés à la pêche.

Les villages Thioubalo aujourd'hui sans perspectives, font appel à l'Etat et aux collectivités locales pour leur apporter un appui pour l'ensemencement des marres et le développement de la pisciculture. Les Thioubalo dispose d'une organisation professionnelle, rarement invitée dans les concertations.

Tab n°9 : Situation de la pêche fluviale en 2014 et 2015

Désignations	2014	2015
Nombre de pêcheurs	600	500
Mises à terre (tonnes)	356	288
Valeur commerciale (millions fcfa)	159	360
Apport extérieur en Poisson frais (tonnes)	903	536
Parc piroguier	450	500
Nombre de micro mareyeurs	250	250
Prix au Kg (multiplié par 3)	448	1 249



FERME PISCICOLE À GAMADJI SARÉ



PROFIL ECONOMIQUE DU DEPARTEMENT

Atouts et défis pour l'élevage

Avec le fleuve et ses trois affluents, le département dispose de 650 km de cours d'eau et des marres pérennes dans le Walo et des terres argileuses peu perméables.

Les Thioubalo restent attachés à la pêche continentale et leur organisation professionnelle, toujours dynamique, a placé dans tous les villages concernés des conseillers de pêche qui veillent sur les ressources halieutiques.

Nostalgiques au passé, ils ne ménagent aucun effort pour le développement de la pêche fluviale et de l'aquaculture dans le département.

Contraintes de la pêche continentale

- Non prise en compte de la pêche fluviale dans la gestion et les fonctions assignées au fleuve et autres cours d'eau du département,
- Manque d'appuis au sous-secteur de la pêche continentale,
- Destruction des lieux de reproduction des poissons,
- Pillage des petits poissons.

Solutions

- Création d'aires protégées pour la reproduction des poissons,
- Ensemencement des aires protégées et des marres ;
- Promotion de la pisciculture en ciblant les Thioubalo,
- Ouvrir des formations techniques et professionnelles de la filière aquacole,
- Redynamisation des conseils locaux de la pêche continentale.
- Implantation d'infrastructures de soutien à la pêche,

4.2.6- Exploitation forestière

Les forêts du département de Podor ont souffert des déboisements effectués lors des aménagements, de l'exploitation abusive des peuplements forestiers et des aléas climatiques.

Malgré la désertification qui s'installe dans le département, les activités de cueillette de produits et de production de charbon de bois, sont encore en

cours.

Interdits pour les besoins de régénération des forêts, la cueillette de produits et le ramassage du bois mort restent l'apanage des femmes, et les hommes en manque d'emplois, déciment les arbres pour la production de charbon de bois.

En 2015, le sous-secteur de l'exploitation forestière a engendré une valeur ajoutée de 387 millions de fcfa et occupé un effectif de 350 personnes dont 45% de femmes soit 1% de la valeur ajoutée et des emplois du secteur primaire. .



Tab n°10 : Compte de l'exploitation forestière 2015

Activités	Emplois	PROD (millions fcfa)	CI (millions fcfa)	VA (millions fcfa)	%
Charbon, bois de chauffe	350	378,0	4,0	374,0	97
Cueillette	150	13,0	-	13,0	3
Total	500	391,0	4,0	387,0	100

4.2.7- Secteur informel

Constitué des trois sous-secteurs du petit commerce, de l'artisanat et des transports, l'informel fait vivre une population de 134 505 âmes, soit 35% du total départemental.

Il a produit une valeur ajoutée de 29,4 milliards de fcfa, soit 27% du PTB et donné 19 215 emplois dont 50% de femmes, soit 39% du total départemental.

Le secteur informel est un vivier de la fiscalité locale, mais les collectivités locales n'ont mobilisé en 2015 que 220 millions fcfa soit 16% des prévisions établies à 1,4 milliards de fcfa.

4.2.8- Le petit commerce

Le petit commerce est pratiqué dans les maisons, les quartiers (boutiques de quartier), les marchés journaliers et hebdomadaires, les gares, le long des routes, etc. Il fait vivre 84 180 habitants soit 22% de la population totale du département

Les produits et articles proposés sont divers et essentiellement composés d'équipements et de produits agro-pastoraux et halieutiques, de tissus, vêtements et chaussures, des parures et produits cosmétiques, des produits alimentaires et d'ustensiles, de produits et appareils de télécommunication et de montres, etc.

Le sous-secteur du petit commerce a enregistré en 2015 une valeur ajoutée de 12,4 milliards de fcfa et employé 12 026 individus dont 54% de femmes, soit 42% des richesses et 62% des emplois créés par le secteur informel.

Les commerçants ne disposent pas d'organisations professionnelles représentatives et efficaces pour la prise en charge de leurs intérêts.

Atouts et défis du commerce

Réalisé avec des faibles moyens et pratiqué par les groupes vulnérables, le petit commerce est pratiqué au niveau des marchés hebdomadaires, qui permettent l'écoulement des produits agricoles, pastoraux et artisanaux et impactent sur le développement des transports.

Les marchés hebdomadaires contribuent à l'animation des villages et constituent pour les populations des

retrouvailles nécessaires pour régler les problèmes familiaux et de santé.

Contraintes du sous-secteur du commerce

- Marchés hebdomadaires mal aménagés, insalubres et sans sécurité,
- Difficultés d'approvisionnement des commerçants,
- Difficultés d'accès à des petits financements à faibles taux d'intérêts,
- Enclavement qui réduit le nombre de commerçants et d'acheteurs,

Solutions

- Aménagement, organisation, propreté et sécurité des marchés hebdomadaires,
- Multiplication des contrôles sur la qualité et les prix des produits alimentaires,
- Création de parkings pour les véhicules et les charrettes,
- Présence de gendarmes lors des marchés hebdomadaires,
- Accès des petits commerçants à des crédits adaptés,
- Implantation de centrales d'achat dans le département,
- Institution de concertations entre les Collectivités locales et les commerçants.

4.2.9- L'artisanat

Le département de Podor abrite l'artisanat de production, de service et d'art, pratiqué dans des ateliers ou à l'air libre au niveau des quartiers, des marchés et le long des routes.

Les activités artisanales les plus représentatives sont la restauration, la réparation de véhicules, la fabrication et la réparation d'équipements agropastoraux et ménagers, la transformation des produits agro-pastoraux, ainsi que les métiers liés à la beauté (tailleurs, coiffeuses et tresseuses, fabrication d'encense, tatouage, etc.).

Le sous-secteur de l'artisanat fait vivre 27 990 habitants, soit 7% de la population totale du département.

Pour l'année 2015, le sous-secteur de l'artisanat a produit une valeur ajoutée de 5,9 milliards de fcfa et employé un effectif de 4 000 personnes dont 2 100 femmes soit 52%. Cette contribution porte sur 20% et 21% respectivement pour la valeur ajoutée et les emplois offerts par le secteur informel.

La relative faiblesse de la contribution du sous-secteur de l'artisanat s'explique par le nombre important d'activités sommaires, peu lucratives comme la fabrication de chapelets, la production de glace, de jus de fruits (Bissap), de sachet d'eau fraîche, etc.

Le département abrite deux structures de formation professionnelle, installées récemment et offrant les filières de la menuiserie, de la mécanique auto, de l'électricité, du bâtiment, des ouvrages métalliques, de l'énergie renouvelable, de la restauration et de la couture, avec des effectifs très faibles et beaucoup d'abandons.

Le village artisanal, construit par l'Etat en 2007, est « un éléphant blanc » pour n'avoir jamais fonctionné et a déjà fait l'objet de deux réfections.

Les populations déplorent le manque de compétence et de professionnalisme des artisans dans les domaines du bâtiment (carrelage et électricité), de la mécanique (électronique), des TIC (ordinateurs et téléphones portables), etc.

Les artisans du département ne disposent pas d'organisation professionnelle digne de ce nom. La chambre des Métiers de Saint-Louis tente de jouer sa couverture régionale en implantant un point focal dépourvu de moyens et de crédibilité.

Atouts et défis de l'artisanat

Le département regorge de jeunes, disposant d'un niveau d'éducation suffisant pour réussir une formation technique ou professionnelle. Aucun territoire ne peut se développer sans un capital d'artisans qualifiés pour répondre aux besoins de l'économie.

Contraintes de l'artisanat

Inexistence de structures de formation technique dans le département,

Déficit de compétences des artisans

Non prise en charge dans l'affectation des souks dans les marchés,

Difficultés dans l'accès à des matières premières,

Manque de moyens pour satisfaire les conditions des marchés publics.

Solutions

Création de centres de formation technique et professionnelle de niveau 4,

- Organisation et renforcement des capacités techniques des artisans,

- Promotion de filières de formation mobile en relation avec les Communes,

- Implication des opérateurs économiques dans la gestion des centres de formations.

4.2.10- Les transports

En fonction des réalités géophysiques et socioéconomiques du département, les types de transports utilisés sont très diversifiés : le transport automobile de personnes et de marchandises, le transport hippomobile, les bacs et pirogues pour la traversée des cours d'eau et le transport à deux roues communément appelé « Jakarta » qui commence à faire son apparition dans les communes de Podor et de Ndioum.

Le transport automobile de personnes est assuré par des voitures de 7 places, des minicars de 14 places, des cars de 19 à 35 places et des bus de 80 places.

Le transport automobile de marchandises est assuré par des camions de 10 à 30 tonnes, acheminant les produits alimentaires, agro-pastoraux, ainsi que les bagages et équipements des commerçants et restaurateurs qui se déplacent d'un marché hebdomadaire à l'autre.

Le transport hippomobile constitué des charrettes et des calèches participe aux déplacements des personnes et des biens pour les petites distances.

Les bacs (10) et quelques pirogues assurent pour les personnes, les charrettes et les véhicules la traversée des cours d'eau.

Le sous-secteur des transports fait vivre 22 340 habitants, soit 6% de la population totale du département.

Le sous-secteur des transports est comptable d'une valeur ajoutée de 11,1 milliards de fcfa et de 3 191 emplois tous de sexe masculin, représentant 38% des richesses et 17% des emplois créés par le secteur informel.

Le département compte trois gares routières construites dont deux sont exploitées (Podor et Pété).

Avec l'enclavement, l'essentiel des taxis brousse et des cars restent sur la route nationale, le Walo et le Diéri sont desservis par les camionnettes 4x4 et les charrettes à cause des pistes en terre ou en latérite souvent impraticables.

Les transporteurs dispose d'une organisation démocratique le « Regroupement des chauffeurs et transporteurs du département de Podor » très fonctionnel et crédible.

Tab n°12 : Comptes du sous-secteur des transports

Types de transport	Nbre emplois	PRODUCTION (milliards fcfa)	CI (milliards fcfa)	Va (milliards fcfa)	%
Transport de personnes	1 336	13,0	5,8	u7,2	65
Transport marchandises	37	1,9	0,8	1,1	10
Transport hippomobile	1 769	3,2	0,5	2,7	24
Jakarta	49	0,1	-	0,1	1
Total	3 191	18,2	7,1	11,1	100

Atouts et défis des transports

L'Etat a consenti des efforts louables dans la mise en place d'infrastructures et d'équipements de transport avec la RN2 qui traverse le département sur toute sa longueur le connectant au reste du pays, 165 km de routes régionales bitumées, 22 km de routes départementales bitumées, 22 km de routes départementales non bitumées, 248 km de pistes répertoriées, 6 ponts et 10 bacs, le tout constituant un stock de capital de plus de 126 milliards de fcfa.

Avec l'étendue du département (12 947 Km²), les nombreux marchés hebdomadaires très fréquentés, l'importance des productions agro-pastorales et la grande fréquence des événements religieux et folkloriques, le secteur des transports est porteur de richesses et d'emplois.

Assurant ainsi la connexion des personnes et des biens, le développement des transports est un passage obligé pour le développement économique et social du département.

Contraintes du transport public

Enclavement des villages et des zones de production agricole (Diéri et Walo),

Vieillesse du parc automobile de transport public,

Inexistence ou impraticabilité des pistes à la descente des ponts et bacs,

Insécurité et banditisme sur les routes,

Détérioration rapide des routes bitumées et des pistes,

Difficultés d'accès au financement des transporteurs et chauffeurs,

Rareté des pièces détachées et manque de réparateurs compétents pour certaines pannes.

Solutions

Mise à niveau des véhicules à travers le projet de renouvellement du parc automobile de transport public,

Désenclavement du Diéri et du Walo et réhabilitation de la RN2 et des tronçons comme celui de Podor – Tarédji,

Entretien régulier des routes bitumées et des pistes, Formation des artisans intervenant sur l'automobile.

4.2.11- Secteur intermédiaire

Le secteur intermédiaire regroupe les unités de production qui, de par leur capacité de création de richesses et d'emplois et de leur gestion, sont à mi-chemin entre l'informel et le secteur moderne.

Avec l'absence totale de PMI-PME et d'industries dans le département, le secteur intermédiaire couvre les branches d'activité relatives à la vente de matériel et d'intrants agricoles, au commerce général (grossistes), à l'agroalimentaire, au bâtiment et travaux publics (constructions et aménagements) et au tourisme.

Constitué globalement de 151 unités qui offrent 458 emplois, le secteur intermédiaire fait vivre 3 880 habitants soit 1% de la population totale du département.

.En 2015, il a produit une valeur ajoutée de 5,7 milliards de fcfa soit 5% du PTB et emploie 485 salariés soit 1% du total du département.

Les entreprises du secteur intermédiaire sont très vulnérables si l'on se réfère à toutes les unités qui sont aujourd'hui en arrêt (fabrique d'aliments de bétail de Ndioum, unités de transformation de lait, rizeries, etc.).

PROFIL ECONOMIQUE DU DEPARTEMENT

Atouts et défis du secteur intermédiaire

La plupart des unités du secteur intermédiaire sont situées dans la filière agricole et pastorale qui a de belles perspectives de développement. En capitalisant leurs expériences, elles pourront avec l'appui de l'Etat et des collectivités locales, retrouver la voie de développement de leurs unités.

Contraintes

- Manque de moyens pour l'approvisionnement régulier en matières premières,
- La cherté de l'énergie électrique et coupures intempestives fréquentes,
- Déficit de main d'œuvre qualifiée et d'expériences des entrepreneurs.

Solutions

- Promotion de mécanismes de financement appropriés,
- Ouverture de centres de formation technique et professionnelle avec des filières en adéquation avec les offres d'emplois de l'économie territoriale,
- Développement de nouvelles sources d'énergie moins onéreuses, préservant l'environnement,

-Développement de la production agro-sylvo pastorale et halieutique,

-Renforcement du capital humain pour le fonctionnement et la gestion des entreprises.

4.2.12- Secteur des services publics

Il couvre ainsi les services publics marchands (Sonatel, SDE, Sénélec et la Poste) et les services publics non marchands (Etat, collectivités locales et ONG-Associations).

Les services publics marchands sont crédités d'une faible contribution dans la création de richesses (0,1 milliard de fcfa) et d'emplois (86), indiquant la centralisation des agences et sociétés nationales en charge de services publics sensibles.

A l'inverse, les services publics non marchands sont crédités d'une valeur ajoutée de 9 milliards de fcfa, soit 8% du PTB et de 4 350 salariés, soit 9% des emplois du département.

Il convient néanmoins de signaler le besoin de renforcer certains services départementaux de l'Etat aux plans des effectifs (en quantité et en qualité) et des budgets de fonctionnement à la mesure des réalités géographiques et des enjeux de développement.

Tableau n°15 : Compte du service public selon la nature

Types de services publics	Emplois (milliards fcfa)	PROD (milliards fcfa)	CI (milliards fcfa)	VA (milliards fcfa)
Services publics marchands	86	0,2	0,1	0,1
Service publics non marchands	4 350	9,7	0,7	9,0
Total	4 436	9,9	0,8	9,2

4.2.13- Les loyers et transferts reçus

Pour des compléments de revenus ou de fructification de leurs investissements, les ménages mettent en location des biens (habitation ou équipements divers). Selon l'enquête 1-2-3 réalisée, cette pratique est assez répandue dans le département et a généré 1,5 milliards de fcfa en 2015.

Le département avec une grande tradition d'exode et d'émigration, a bénéficié de 9,2 milliards de fcfa pour les transferts reçus en provenance du reste du Sénégal et du monde (Afrique, Europe, Amérique, Asie).

Les locations et les transferts perçus (10,7 milliards de fcfa), constituant des revenus pour les ménages bénéficiaires, et sont enregistrés globalement comme une valeur ajoutée, représentant 10% du PTB.

Typologies	Production (milliards fcfa)	CI	VA (milliards fcfa)
Loyers	1,5	-	1,5
Transferts reçus	9,2	-	9,2
Total	10,7	-	10,7



5. PRESSION FISCALE SUR L'ECONOMIE DU DEPARTEMENT

Le développement économique est perçu à travers les revenus versés aux ménages et les impôts et taxes perçus par l'Etat et les Collectivités locales, utilisés pour le financement des autres secteurs de développement et la mise en place d'un cadre propice à la compétitivité des entreprises.

Ainsi en 2015, sur un PTB de 108,7 milliards de fcfa, les recettes mobilisées par l'Etat et les collectivités locales s'élèvent à 2,9 milliards de fcfa, soit une pression fiscale très faible de 2,7%.

Avec 2,7 milliards de fcfa perçus par l'Etat, la

pression fiscale est de 2,5%, très en dessous de l'objectif national fixé entre 25 et 30%.

Les Collectivités locales, sur une prévision de 1,4 milliards de fcfa, n'ont mobilisé que 220 millions de fcfa, soit 16%, représentant une pression fiscale de 0,2%, alors que partout dans le monde, elle est située entre 5 et 10%.

Jusqu'ici, les autorités nationales et surtout locales, ont du mal à évoquer le civisme fiscal dans les projets économiques, pour des raisons électoralistes dont elles récoltent le revers de la médaille.

Tableau n°18 : Pression fiscale sur l'économie du département de Podor

Désignations	CL	Etat	Total
Recettes mobilisées (en milliards fcfa)	0,2	2,7	2,9
Pression fiscal (%)	0,2	2,5	2,7

6. PROFIL DE GOUVERNANCE DU DEPARTEMENT

L'Etat est le bâtisseur du département avec un stock de capital important d'environ 160 milliards de fcfa, suivis du Conseil départemental avec 14 milliards de fcfa et les 22 communes se répartissent un portefeuille de 24 milliards de fcfa.

Si l'on veut inscrire le département dans la voie du développement durable, l'Etat, le CD et les Communes devront assurer l'entretien régulier de leur stock de capital dont le besoin par an est respectivement de 8 milliards de fcfa, 0,7 milliard et 1,2 milliards de fcfa.

Le Préfet, Représentant de l'Etat, le Conseil départemental et les Communes, sont tous chargés de la gouvernance du département et tirent leurs missions et prérogatives de la charte de déconcentration et de la loi 2013-10 portant code général des collectivités locales.

A ce titre, une collaboration voire une complicité doit s'installer entre le Représentant de l'Etat et les collectivités locales pour l'harmonie et l'efficacité des interventions.

Le PDD de Podor est une territorialisation du PSE et après son approbation, il devient le cadre d'orientation des plans communaux et des interventions dans le département.

En étroite collaboration avec le Préfet chargé de la conception et de la mise en œuvre des projets de l'Etat, le CD assure l'animation, la réalisation des projets d'initiative locale et le suivi évaluation du développement économique et social du département.

La prise en charge de cette responsabilité requiert de la part du CD un leadership accompli et une efficacité affirmée aux plans politique et technique.

6.1- COMPOSITION ET STRUCTURATION

Le CD compte 60 élus dont 29 femmes soit 48%, soit une parité quasi-parfaite. Selon le lieu de résidence, deux seuls résident à Podor commune, 23 à l'intérieur du département et 35 à Dakar dont certains ont de lourdes responsabilités (Ministre et DG).

Les femmes, avec quelques exceptions, ont un niveau d'instruction assez moyen, par contre chez les hommes, le niveau d'instruction est très élevé et certains comptent plusieurs années d'expériences en développement local.

Constituant avec le Président et le bureau les trois organes, le CD de Podor compte 19 commissions techniques dont 5 soit 26%, présidées par des femmes.

6.2- Fonctionnement du Conseil départemental

Les sessions statutaires du CD prévues une fois par trimestre, se tiennent régulièrement. Elles commencent souvent avec retard avec un taux d'absence élevé d'environ 33% et les décisions prises prennent du temps pour se matérialiser.

Les commissions techniques, depuis leur mise en place, n'ont tenu aucune réunion. Seules des réunions de travail sont tenues à Dakar sur la demande du Président.

Les réunions du conseil d'administration de l'hôpital de Ndioum, présidées par le Président du CD par contre, sont régulièrement tenues.

Un cadre de concertation réunissant le CD et les Communes du département devant s'ériger en Intercommunalité est mis en place depuis 2013 sous l'initiative du Conseil général des Yvelines pour la mise en œuvre du programme d'appui à la création de services de gestion des ordures ménagères.

6.3- Les services techniques du Conseil départemental

Le CD dispose d'un service administratif et technique et s'appuie sur l'ARD qui accompagne toutes les collectivités locales de la région.

L'expertise et la disponibilité de l'ARD de Saint-Louis ne sont plus à démontrer et le CD gagnerait beaucoup en l'impliquant dans toutes ses initiatives, particulièrement à la mise en œuvre du PDD.

Le service administratif et technique actuellement en place au sein du CD, constituée de 3 agents de

sexe masculin, est peu efficace dans la gestion des budgets, l'animation, la mise en œuvre et le suivi du développement départemental.

6.4- Prise en charge du développement durable

Le département de Podor a réalisé ces dernières années un grand progrès dans l'accès des populations aux services sociaux de base.

Des faiblesses persistent aux niveaux du désenclavement, des sports et loisirs, de la culture et du cadre de vie où l'on note un déficit important en infrastructures et équipements.

Le CD, depuis son installation, ne s'est pas encore engagé dans un projet économique ou de formation technique et professionnelle, au moment où la productivité moyenne par habitant de 280,3 milles fcfa contre 567,2 milles fcfa pour la moyenne nationale.

Avec l'hôpital de Ndioum, 21 lycées et 53 collèges, le CD dispose d'un stock de capital assez important portant sur 14 milliards de fcfa et nécessitant un besoin d'entretien annuel d'environ 700 millions de fcfa, qui n'a jamais fait l'objet d'une prise en charge.

6.5- Capacités du CD à développer des partenariats

Les partenariats significatifs actuellement enregistrés par le Conseil départemental sont :

Le Conseil général des Yvelines qui apporte au département des soutiens sur la gestion des déchets ménagers et biomédicaux et l'appui institutionnel,

L'AFD qui s'apprête à intervenir dans la mise en place de services de collecte et de valorisation des ordures ménagères,

Un PPP avec la Société Valnovel-Intervalle dans un projet de production de riz.

Plusieurs programmes sont mis en œuvre dans le département, mais peu d'entre eux, utilisent le Conseil départemental comme porte d'entrée.

Le CD renferme des élus placés dans les hautes instances de décisions du pays et peuvent assurer le lobbying nécessaire pour mobiliser l'Etat est les partenaires au développement à prendre une part active dans le développement du département.

7.PROFIL DE GOUVERNANCE DU DEPARTEMENT

7.6- Renforcement des capacités des ressources humaines du CD

Le CD a organisé des sessions de formation au profit des élus et des techniciens, relatives aux missions et fonctionnement du conseil, aux rôles et responsabilités des commissions et des élus, ainsi sur les mécanismes de financement des collectivités locales.

Plusieurs élus et techniciens ont aussi bénéficié des formations organisées par le Ministère en charge de la décentralisation et des programmes d'appui à la décentralisation.

Compte tenu des difficultés de positionnement du CD et des faibles performances de son service technique, des formations très ciblées portant sur le leadership, le pilotage et l'animation du développement territorial, le développement économique, la gestion des infrastructures publiques, etc., devront être organisées.

Atouts et défis du CD

- Hauts niveaux de formation et de responsabilité des élus,

- Territoire pauvre et à fort potentiel dans des secteurs prioritaires du PSE.

Contraintes du CD

- Résidence extérieure des élus,
- Prolongement des contradictions politiques dans le CD,
- Déficit de capacités des services techniques.

Solutions du CD

- Développement de la communication par Internet,
- Concentration des élus sur le développement du département,
 - Appropriation du PDD par tous les élus du département,
 - Renforcement des capacités techniques des services.





TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES

8.PERSPECTIVES

8.1-FORCES ET FAIBLESSES DU DEPARTEMENT

8.1.1- Les faiblesses

L'enclavement

- Léthargie des zones à fort potentiel,
- Non connectivité des populations et des biens,
- Infrastructures de base sous fréquentées,

Difficultés de commercialisation des productions agricoles et d'approvisionnement,

- Inutilité des nombreux ponts (6) et bacs (10),
- Manque d'attractivité du département (pénibilité et risques dans les déplacements).

Le déficit de qualification des ressources humaines

- Faible employabilité de la population,
- Chômage de la population locale (appel à la main d'œuvre étrangère),
- Echec des projets économiques pour manque de qualification,
- Difficultés pour le développement des entreprises installées.

La pauvreté et les pesanteurs sociales

- Manque de moyens pour la mise en valeur des terres agricoles,
- Difficultés d'autofinancement de quelconques activités économiques,
- Non accès aux services sociaux de base pour manque de moyens financiers,
- Difficultés d'accès à la terre à cause de la gestion traditionnelle des terres,
- Exode, migration, vols et banditisme.

Le climat et les actions anthropiques

- Evolution du climat sahélien vers le désertique,
- Pluviométrie en baisse, irrégulière et de courte durée,
- Températures qui balancent entre les extrémités du thermomètre (12 à 50%)
- Vents forts poussiéreux, ensablés empêchant toute activité humaine (humus),
- Erosion fluviale et les inondations (cadre de vie, les cultures et les routes),
- Exploitation irrationnelle des ressources naturelles.

8.1.2- Les forces

- Une couverture relativement satisfaisante en services sociaux de base

En matière d'offres de services sociaux de base (santé, éducation et eau potable), le département a atteint des taux de couverture relativement satisfaisants, même s'ils nécessitent des améliorations, avec un stock de capital de plus de 70 milliards de fcfa.

- Un fort potentiel et des marges de progression pour l'agriculture, l'élevage et la pêche continentale

- Trois campagnes agricoles par an, un grand potentiel de terres fertile dans le Walo et Jéjéngol en particulier,

- Des pâturages naturels dans le Diéri, abondance des sous-produits agricoles et agro-industriels, des forages pastoraux (64) et des marres, un nombre important d'agents vétérinaires publics et privés et des peulhs qui se professionnalisent,

- Le fleuve et ses affluents longs de 650 km, de nombreuses marres, des sols argileux peu perméables, des ressources humaines avec les Thioubalo, des conditions favorables (alevins à proximité, encadrement disponible dans le département),

- Ciblage de l'agriculture, l'élevage et la pêche comme des secteurs prioritaires dans le PSE avec la prééminence de la politique d'autosuffisance alimentaire.

• Mobilisation de l'Etat et des partenaires au développement

Avec les importants programmes dont il continue de bénéficier : FED (Commune de Podor, Hôpital de Ndioum), Etat du Sénégal (PUMA, PUDC, désenclavement de l'Ile à Morphil, réalisation et réhabilitation de forages), le PRAPS, le PSDAR, le PIC2, etc., le département représente un intérêt certain auprès de l'Etat et de ses partenaires au développement.

• Belles perspectives de connexions géographiques

Séparé de la République de Mauritanie par le Fleuve, relié avec les grands centres urbains du pays (Dakar, Saint-Louis, Touba et Matam) par RN2 ; et avec la navigabilité en perspective du fleuve Sénégal qui connectera le département avec toute l'Afrique de l'Ouest. Il pourrait envisager d'abriter un port fluvial dynamique pour l'exportation de produits agricoles.

8.2- ORIENTATIONS

Le Sénégal s'est inscrit sur une vision à LT portant sur une « émergence dans la solidarité intra et intergénérationnelle » en 2035, assurant des revenus élevés aux populations selon le mérite dans un cadre macroéconomique solide.

Dans le moyen terme, l'Etat fixe ses ambitions sur l'autosuffisance alimentaire, la réalisation d'environ 100 000 emplois par ans particulièrement pour les jeunes et les femmes et l'installation du pays dans une croissance soutenue et durable. Le Plan Sénégal émergent (PSE) qui trace la voie, considère l'agriculture, l'élevage, la pêche comme des secteurs prioritaires.

S'inspirant de ces orientations et considérant les potentialités et atouts du territoire en matière de développement, le CD se fixe l'ambition d'ériger le département de Podor en « pôle agro-pastoral et aquacole » d'ici 2035.

Ce défi se justifie amplement avec les forts potentiels et les grandes marges de progression dont disposent l'agriculture, l'élevage et l'aquaculture, rarement réunis dans un autre département du pays

La réalisation de cette ambition permettra au département de Podor d'apporter une contribution décisive à l'autosuffisance alimentaire en riz, en produits maraîchers, en fruits (banane), en lait, en viande et moutons pendant la tabaski. En outre, le département participera de manière décisive à la croissance soutenue et durable du PIB, à l'offre

d'emplois et à la réduction du déficit de la balance commerciale du pays.

Sur la période 2017-2021 qu'il couvre, le PDD s'emploiera à installer durablement le département dans le progrès économique, l'épanouissement social des populations sans exclusive et la promotion d'une gouvernance territoriale efficace.

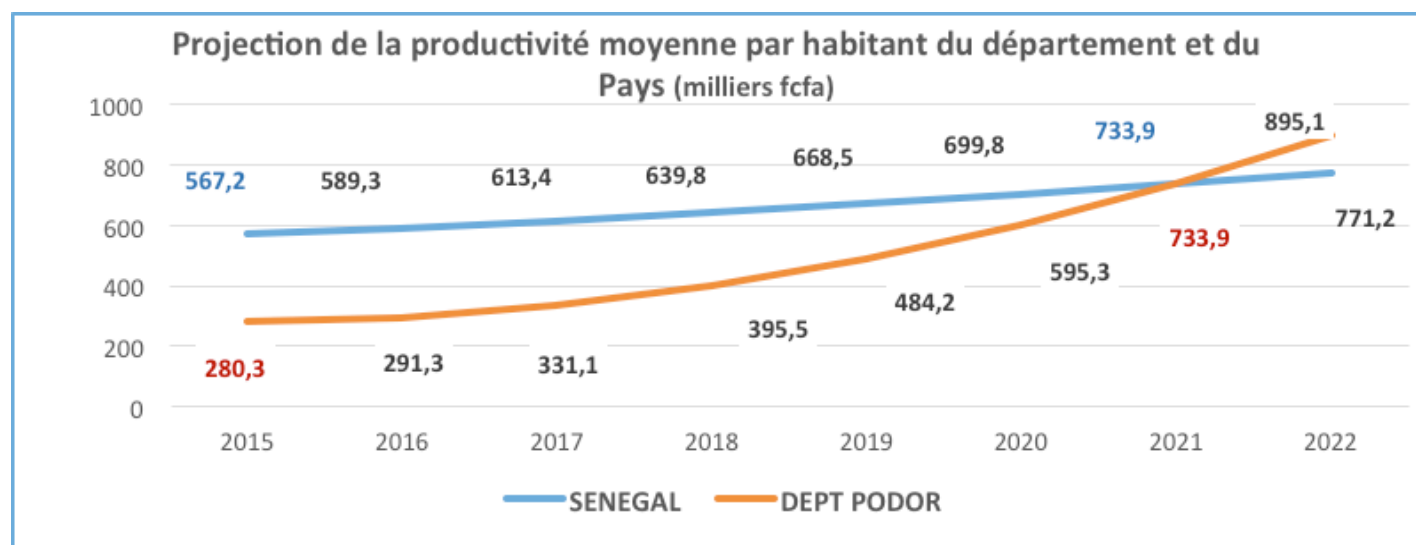
8.3- PROGRES ECONOMIQUE

Le PTB du département en 2015 est établi à 108,7 milliards de fcfa, conférant une productivité moyenne par habitant de 280,3 milles fcfa contre 567,2 milles fcfa pour la moyenne nationale de la même année.

Le progrès économique consistera à faire passer la productivité moyenne par habitant du département située à 280,3 milles fcfa en 2015 à 733,9 milles fcfa en 2021 pour rejoindre la productivité moyenne nationale qui sera établie elle aussi, à 733,9 milles fcfa pour la même année 2021.

Ainsi le PTB du département de 108,7 milliards en 2015 passerait à 330,1 milliards fcfa en 2021 au moment où le PIB établi à 8 049,5 milliards de fcfa en 2015 passerait à 12 079,8 milliards de fcfa.

Avec un tel dynamisme de l'économie territoriale, la contribution du département à la formation du PIB qui est de 1,3% en 2015, sera établie à 2,7% en 2021, ce qui place Podor en position de locomotive pour l'installation du pays dans la croissance soutenue et durable.



PERSPECTIVES

8.4- EPANOUISSEMENT PROFESSIONNEL ET SOCIAL DES POPULATIONS

Malgré un effort important de l'Etat et des collectivités locale par rapport au nombre de collèges et de lycées, des forages et unités de potabilisation, l'épanouissement professionnel et social des populations est loin d'être gagné à cause de l'enclavement et de l'étendue du département, ainsi que des pesanteurs socioculturelles.

Il conviendra d'élargir la couverture en infrastructures de services de base (eau potable, hôpital, collèges et lycées) pour corriger les disparités dans le Walo et le Diéri et les petits villages. Des stratégies efficaces portant sur la sensibilisation et l'adaptation de l'offre d'éducation à la demande des populations, doivent être mises en œuvre pour relever les taux de fréquentation des collèges et des lycées particulièrement chez les garçons.

La formation technique et professionnelle appelle un grand effort pour l'élargissement de la couverture et l'adaptation des offres à la demande des populations et aux besoins de l'économie territoriale. La promotion de la formation mobile nous permettra d'atteindre plus rapidement nos objectifs dans ce domaine.

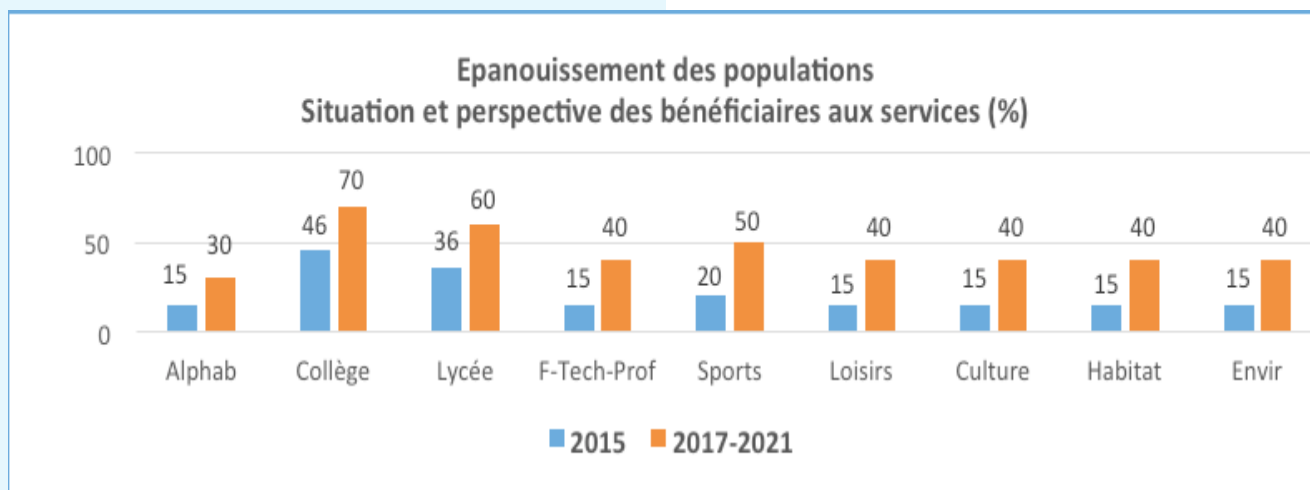
Un effort important sera consacré à la réduction du taux d'analphabétisme de la population âgée de 14 ans et plus en ouvrant beaucoup plus de classes dans les communes.

Pour les sports, la culture et les loisirs, la couverture en d'infrastructures et d'équipements fonctionnels et adaptés, sera élargie et les activités soutenues dans ses divers besoins.

Le cadre de vie sera amélioré dans l'accès à l'eau et à l'énergie à domicile, la collecte des ordures et la lutte contre les menaces de l'érosion fluviale qui est à la base de beaucoup de déplacements de villages dans le département.

Des programmes d'adaptation et d'atténuation des effets liés aux changements climatiques seront mis en œuvre pour la préservation des ressources naturelles, la régénération des forêts.

Le stock de capital sera régulièrement entretenu à travers un programme annuel de mise à niveau et d'habilitation entièrement confié aux artisans et entrepreneurs locaux.



8-GOUVERNANCE TERRITORIALE EFFICACE

Selon l'article 27, «Le Département a compétence pour promouvoir le développement économique, éducatif, social, culturel et scientifique, pour réaliser les plans départementaux de développement et organiser l'aménagement du territoire dans le respect de l'intégrité, de

l'autonomie et des attributions des autres CL ».

Ce PDD 2017-2021 est réalisé avec beaucoup de soins dans la démarche d'élaboration et la confection d'indicateurs d'enjeu en phase avec le PSE pour gagner son appropriation par l'Etat, les partenaires techniques et financiers et de tous les acteurs intéressés par le développement du département.

Une fois approuvé par le Préfet Représentant de l'Etat, il s'impose comme cadre de référence pour les communes dans l'élaboration de leur Plan communal et pour tous les acteurs désireux d'intervenir dans le développement économique et social du territoire.

Pour réussir la mise en œuvre du PDD, le CD devra faire preuve de capacités avérées dans les domaines suivants:

- la fonctionnalité de l'institution,
- l'animation et le suivi évaluation des projets et du développement territorial.
- l'efficacité dans la prise en charge des missions de développement,
- la mobilisation de l'Etat et des partenaires dans la mise en œuvre du PDD,
- l'appropriation du PDD par les acteurs locaux porteurs d'enjeu

Ces capacités s'acquièrent par la formation des élus et des techniciens, prenant en charge toutes les préoccupations ci-dessus.

6- AXES STRATEGIQUES

Pour promouvoir durablement le progrès économique, l'épanouissement professionnel et social des populations et la gouvernance territoriale efficace, les axes stratégiques suivants sont retenus pour le développement économique et social durable du département :

- i- Accélération soutenue et durable de la productivité,
- ii- Promotion du capital humain et développement durable,
- iii- Leadership du CD et gouvernance territoriale efficace.

Axe 1 : Accélération soutenue et durable de la productivité

L'accélération soutenue et durable de la productivité sera prise en charge à travers :

1. le désenclavement du département,
2. la promotion d'une forte filière agro-pastorale et aquacole,

3- le soutien des autres créneaux porteurs hors filière.

Le désenclavement du département

Il permettra la connectivité des personnes et des biens, indispensable pour :

- la mise en valeur des zones à fort potentiel du Walo et du Diéri avec les possibilités de commercialisation et d'approvisionnement,
- le relèvement des niveaux de fréquentation des infrastructures de services sociaux de base qui auront un rayon de polarisation plus étendu,
- l'attractivité du département pour l'installation d'entreprises.

Les nouvelles routes et pistes créées dans le Diéri, serviront de pare-feux et les pâturages naturels seront de plus longues durées, entraînant la réduction du temps de la transhumance, ce qui permettra aux enfants de fréquenter l'école sans discontinuité.

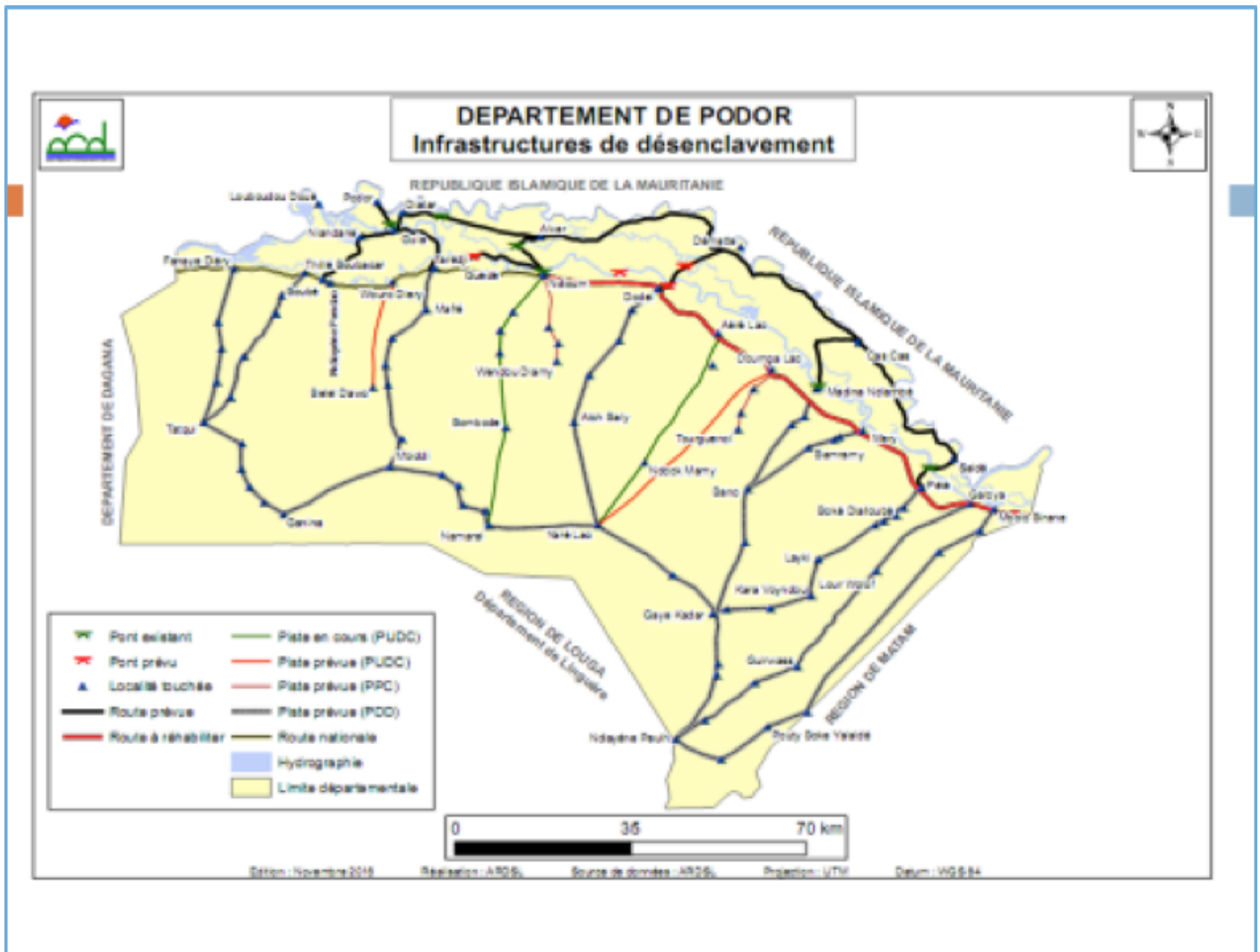
Les ponts (6) et les bacs (10) qui ont coûté une fortune à l'Etat, seront enfin valorisés.

Le désenclavement est le maillon essentiel pour la création du cadre propice pour le développement économique, social et de gouvernance du département de Podor.

Le désenclavement du département souhaité porte sur :

- le désenclavement de l'Ile à Morphil
- le désenclavement du Diéri
- la réhabilitation de la RN2 de Ndioum à Diaba, reliant le département et avec le reste du Sénégal.

Ce désenclavement est construit autour de deux dorsales (une dans l'Ile à Morphil et une dans le Diéri reliant les forages pastoraux), parallèles à la RN2 réhabilitée sur toute sa longueur. Ces dorsales sont jointes à la RN2 par de nombreuses bretelles dont certaines (Ile à Morphil) seront bitumées (voir cartes ci-jointes).



La promotion d'une filière agro-pastorale et aquacole

Tout en continuant à soutenir les cultures de décrue et pluviales ainsi que la pêche fluviale pour ce qu'elles représentent aux plans social et culturel, la filière sera fondée sur l'agriculture irriguée dans le Walo et le Jéjéngol, l'élevage dans toutes ses formes et l'aquaculture dans le Walo.

Ce choix est justifié par les grandes marges de progression, la productivité et les effets multiplicateurs importants dans la création de richesses et d'emplois qu'incarnent ces activités. Elles constituent par ailleurs des sources d'emplois privilégiées pour les jeunes et les femmes.

Ainsi une forte filière agro-pastorale et aquacole sera bâtie autour de l'agriculture irriguée en vitesse de croisière, un élevage tiré à sa productivité optimale et une aquaculture en développement, entretenant en amont et en aval un grand nombre de micros entreprises, de PMI-PME et d'industries dans toutes les branches, afin de profiter de tous les niveaux possibles de la chaîne de valeurs.

Le soutien des autres créneaux porteurs hors filière

Le département abrite des potentialités et créneaux porteurs pour lesquels la relation avec la filière agro-pastorale et aquacole n'est pas évidente.

Pour élargir et diversifier les opportunités de création de richesses et d'emplois de l'économie territoriale, une politique d'incitation sera mise en œuvre pour encourager l'implantation d'entreprises dans la valorisation de ces potentialités (mines, énergies propres, etc.) et le développement des créneaux porteurs (tourisme, BTP, transports, TIC, etc.) hors filière.

Ce deuxième pilier, en plus de la diversification des secteurs économiques qu'il confère, devrait apporter une contribution appréciable pour la croissance soutenue et durable que nous voulons imprimer à l'économie territoriale.

La politique de développement économique accordera un grand intérêt :

PERSPECTIVES

Au civisme fiscal

Pour appuyer l'Etat et les collectivités locales à se doter de moyens pour la mise en place d'un cadre approprié pour la compétitivité des activités économiques, des stratégies seront développées pour la promotion du civisme fiscal. L'objectif étant de positionner l'Etat à une pression fiscale d'au moins 20% et les Collectivités locales au moins à 5%, soit plus de 16 milliards de fcfa pour ces dernières en 2021 où l'on attend un PTB de 330,1 milliards de fcfa.

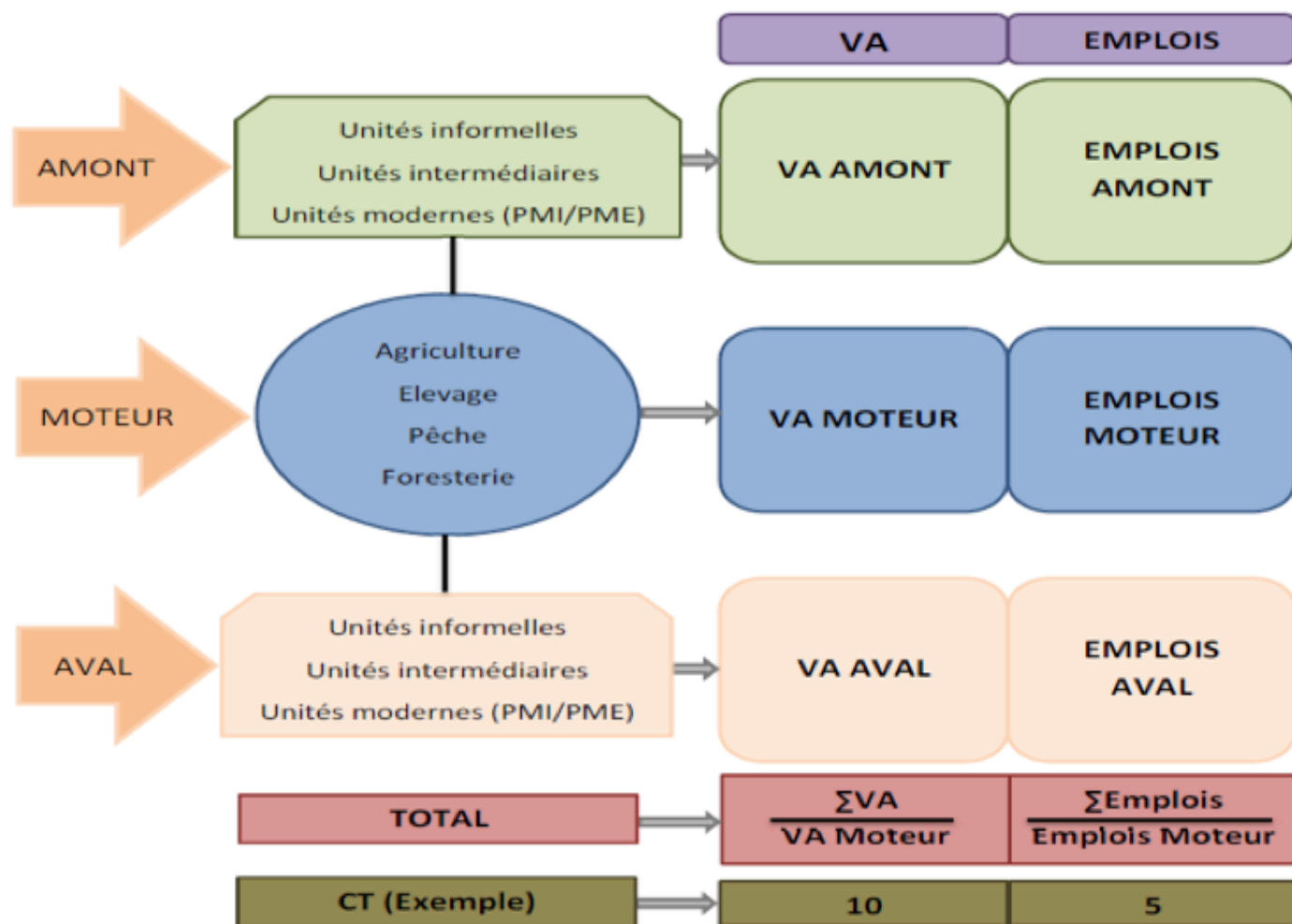
Au le développement durable

L'utilisation des engrais et produits chimiques qui participent à la pollution des eaux, à la dégradation des sols et la fragilisation de l'écosystème, sera

sensiblement réduite par la promotion de l'engrais organique fabriqué par des opérateurs privés et les unités de collecte et de valorisation des déchets installées dans toutes les communes du département.

A la promotion des exploitants familiaux et aux entrepreneurs locaux

Des stratégies efficaces pour le renforcement des capacités des exploitants familiaux et la promotion d'entrepreneurs locaux et nationaux, devant constituer la base de la production agricole (agriculture, élevage et aquaculture), seront mises en œuvre. Par contre les étrangers qui viennent avec des moyens seront accueillis et installés dans des zones spécifiques.



PERSPECTIVES

Axe 2 : Promotion du capital humain et développement durable

Une politique et des stratégies appropriées, basées sur le respect des droits humains, seront développées pour la promotion de ressources humaines qualifiées, épanouies et bien préparées dans la mise en œuvre du développement économique et social durable du département.

• La correction des disparités en infrastructures de base

Le département est scindé en deux districts sanitaires, l'équité territoriale recommande la construction d'un second hôpital dans le district de Pété et si possible dans le Walo pour accompagner l'esprit du programme PUMA.

En matière de collèges et de lycées, la partie Diéri est peu couverte et des enfants sont amenés à faire plus de 30 km pour trouver un lycée et plus de 20 km pour trouver un collège.

Il convient de renforcer le programme « Ecole de base pour l'éducation des jeunes adultes (EBJA) » piloté par les collectivités locales et d'envisager une collaboration avec le PIP et TOSTAN pour ouvrir chaque année le maximum de classes.

En matière de formation technique et professionnelle, il faudrait ouvrir très vite un second centre de formation technique et professionnelle de niveau 4 dans l'IEF de Pété pour la délivrance de BTS (niveau BAC), de CAP (niveau BFEM) et d'attestation (moins BFEM).

Le CDFP de Podor doit aussi être reclassé en établissement de formation technique et professionnelle de niveau 4 pour délivrer les mêmes diplômes que celui de Pété.

La promotion d'atelier de formation mobile semble être une bonne stratégie pour éviter les revers de la faible couverture du département en infrastructures.

Les opérateurs économiques en particulier les dirigeants d'entreprise, devront être étroitement associés à la gestion des centres de formation. Ils sont les plus indiqués pour articuler les créations de filières aux besoins de l'économie territoriale.

• L'adaptation de l'offre

Les bas niveaux de fréquentation des lycées, des collèges et des centres de formation professionnelle surtout chez les garçons sont inquiétants. Il urge de développer des stratégies d'adaptation des offres à la demande des populations.

• La redynamisation des secteurs d'épanouissement

Les sports, la culture et les loisirs seront relancés dans le département par la mise à niveau et l'élargissement de l'accès en dotant les lycées et collèges de terrains fonctionnels, les pôles (Podor, Ndioum, Pété et Namarel) de stadiums multifonctionnels, de salles de spectacles, de bibliothèques et de places publiques. La formation des initiateurs et encadreurs sportifs et culturels, ainsi que l'organisation de manifestations, seront soutenues.

• L'amélioration du cadre de vie

Des programmes pour l'accès à l'énergie solaire et électrique, pour la collecte et le traitement des ordures ménagères au niveau de toutes les communes du département seront mis en œuvre pour améliorer les conditions de vie des populations.

Les services de collecte et de traitement des ordures créés et abriteront chacune une unité de production d'engrais organiques pour réduire le chômage et la pauvreté et en même temps contribuer à la préservation de l'environnement. Les emplois reviendront aux jeunes et aux femmes de manière paritaire.

• Mise en œuvre de programmes d'adaptation et d'atténuation des effets liés aux changements climatiques

Des initiatives de régénération des forêts, d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques seront développées pour la prise en charge des risques et menaces sur l'habitat, les infrastructures et les activités économiques.

En recevant de plein fouet les effets des changements climatiques au plan économique et social, le département s'approprie des orientations des assises de la COP 21 à Paris et de la COP 22 à Marrakech et se projette d'entreprendre beaucoup d'initiatives dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation aux effets des changements climatiques.

• L'entretien régulier du stock de capital

L'entretien est essentiel pour la densification durable des infrastructures publiques. Ainsi, il est prévu l'institutionnalisation d'un programme d'entretien et de réhabilitation de l'hôpital, des collèges, des lycées et des centres de formation technique et professionnelle pour un montant équivalent aux besoins d'entretien estimé à 5% du stock de capital détenu par le CD. La réalisation des travaux sera attribuée aux entrepreneurs et artisans locaux pour contribuer à l'économie territoriale.

Par ailleurs, le CD devrait faire le lobbying nécessaire auprès de l'Etat pour l'entretien des routes et pistes ainsi que des forages (dont un sur quatre à l'arrêt), qui risquent de tomber en ruine sous quelque temps.

La création d'une intercommunalité des collectivités locales du département est indispensable pour la conduite efficace des stratégies sur la formation technique et professionnelle, la gestion des ordures ménagères, le développement économique et l'environnement entre autres.

AXE 3 : LEADERSHIP DU CD ET GOUVERNANCE TERRITORIALE EFFICACE

Le CD de Podor, constitué d'une grande majorité d'élus de hauts niveaux d'instruction, expérimentés en développement local, certains situés dans les plus hautes instances de décisions du pays, dispose d'atouts pour montrer le leadership et l'efficacité dans la prise en charge du développement du territoire.

• Tenue régulière des réunions

Le CD de Podor tient régulièrement ses sessions ordinaires leur permettant de voter les budgets, d'échanger sur les initiatives et activités du CD. Les taux d'absence sont assez élevés (33%), les réunions commencent avec retards et les commissions techniques, au nombre de 19, n'ont tenu aucune réunion depuis leur mise en place.

La sensibilisation des élus sur leurs responsabilités et la nécessité de leur présence dans les réunions et manifestations du CD, doit être renouvelée à chaque occasion et complétée par des formations sur les organes, le fonctionnement et les missions du CD.

• Prise en charge des missions de développement

o Coordination, animation et suivi évaluation du développement

Le CD de Podor, récemment installé, ne s'est pas distingué dans la coordination, l'animation et le suivi évaluation du développement du département. Avec le PDD, le CD est doté d'une vision claire avec des axes stratégiques en phase avec le PSE et un plan d'action participant aux progrès économique, social et de gouvernance.

Le CD doit faire de la mise en œuvre du PDD sa

principale préoccupation en assurant la coordination, l'animation et le suivi évaluation des projets et du développement. Ces fonctions appellent une bonne connaissance des instruments et outils de concertation et de suivi évaluation de la mise en œuvre du développement.

En cherchant à se positionner comme porte d'entrée des intervenants, le CD doit organiser régulièrement en collaboration avec le Préfets des conférences d'harmonisation et réunissant tous les intervenants, les PTF et les acteurs locaux porteurs d'enjeu.

o Développement de partenariats stratégiques

Le CD entretient des relations de coopération décentralisée avec le Conseil général des Yvelines depuis son installation. Grâce à ce partenariat peu exploité, l'AFD est dans la dynamique d'apporter son appui au département dans le domaine de la gestion des ordures ménagères.

Avec un réseau d'émigrés et de plusieurs élus disposant de relations au niveau national et international, le CD a des atouts pour renforcer et diversifier les partenaires au développement du département.

L'Etat, les communes et les privés locaux et nationaux, sont partenaires précieux du CD, qu'il convient de formaliser :

- L'Etat pour la signature de contrat de plan, l'élection des projets au BCI, etc.,
- Les communes du département par la création d'une intercommunalité, cadre approprié pour conduire les programmes relatifs à la formation technique et professionnelle, à la gestion des ordures ménagères, l'environnement et les changements climatiques et le développement économiques,
- Les privés pour la promotion du PPP.

o Efficacité dans l'action

Le CD doit être à la recherche permanente de financements ; saisissant toutes les opportunités pour atteindre un taux de réalisation honorable du PDD.

Cette recherche de financement doit s'accompagner d'une efficacité dans la mise œuvre des projets portant sur la gestion du budget, la préparation des dossiers de passation des marchés, la liquidation des dépenses, le suivi de l'exécution des projets.

L'efficacité du CD dans l'action de développement nécessite la vigilance des élus et surtout la disponibilité de services techniques compétents dans les domaines de la mobilisation de financement et mise en œuvre efficiente de projets.

L'ARD peut bien assurer la quasi-totalité de ces préoccupations, mais il faudra résoudre la contrainte sur la proximité avec par exemple la création d'une antenne ARD à Podor.

7- ARTICULATION DU PDD AVEC LE PSE

2015
Démographie : 387 827 habitants
Produit Territorial Brut : 108,7 milliards FCFA
Productivité par habitant : 280,3 milles FCFA

2015
Démographie : 14 192 590 habitants
PIB : 8 049,5 milliards FCFA
Productivité par habitant : 567,2 milles FCFA

**PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT
PDD**

**PLAN SENEGAL EMERGENT
PSE**

POLE AGRO-PASTORAL ET AQUACOLE
 Richesses, Mérite, citoyenneté

SENEGAL EMERGENT EN 2035
 Richesses, Mérite, Solidarité et Etat de droit

Axe 1 : Accélération soutenue et durable
de la productivité

Axe 1: Transformation de l'économie et
Croissance durable

Axe 2 : Promotion du capital humain et
Développement durable

Axe 2: Capital humain, protection social et
Développement durable

Axe 3 : Gouvernance efficace et leadership
du CD

Axe 3: Gouvernance, Institution, Sécurité et
Paix

2021
Démographie : 449 060 habitants
PTB : 330,1 milliards FCFA
Productivité par habitant : 733,9 milles FCFA

2021
Démographie : 16 459 057 habitants
PIB : 12 079,8 milliards FCFA
Productivité par habitant : 733,9 milles FCFA

8- OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LIGNES D'ACTION

Axe 1 : Accélération soutenue et durable de la productivité

OBJECTIFS OPERATIONNELS	LIGNES D'ACTION
OS1 : Assurer le désenclavement du Département	OS1.R1- Désenclavement du <u>Walo</u>
	OS1.R2- Désenclavement du <u>Diéri</u>
	OS1.R3- Réhabilitation de la RN2
OS2 : Bâtir une forte filière agro pastorale et aquacole	OS2.R1- Développement de l'agriculture à sa vitesse a vitesse de croisière
	OS2.R2- Installation de l'élevage à un haut niveau de productivité
	OS2.R3- Dynamisation de l'aquaculture
	OS2.R4- Intensification des micros entreprises, des PMI-PME et des industries en amont et en aval de la filière
OS3 : Diversifier les secteurs de création de richesses et d'emplois	OS3.R1- Appui au développement des autres créneaux porteurs

Axe 2 : Promotion du capital humain et Développement durable

OBJECTIFS OPERATIONNELS	LIGNES D'ACTION
OS1 : Corriger les disparités et adapter les offres de services sociaux base	OS1.R1- Elargissement et adaptation des 'offres d'éducation et de formation technique et professionnelle
	OS1.R2- Renforcement de la couverture et de la qualité des services de Santé
	OS1.R3- Amélioration de la couverture et de la gestion du service de l'eau potable
OS2 : Améliorer le cadre d'épanouissement des populations	OS2.R1- Redynamisation de la culture
	OS2.R2- Promotion des sports et des loisirs
	OS2.R3- Amélioration du cadre de vie des populations
OS3 : Promouvoir de développement durable	OS3.R1- Préservation et régénération des ressources naturelles
	OS3.R2- Adaptation et atténuation des effets liés aux changements climatiques

AXE 3 : Leadership du CD et gouvernance territorial efficace

OBJECTIFS OPERATIONNELS	LIGNES D'ACTION
OS1 : Promouvoir le développement économique et social du département	OS1.R1- Fonctionnalité du CD
	OS1.R2- Efficacité du CD à la prise en charge du développement

9. Financement du Plan

Le financement du plan d'action 2017-2021 s'élève à 385,302 milliards de fcfa, dont 176,132 milliards de fcfa, soit 46% déjà mobilisés.

- **Axe1**, concerné pour 369,55 milliards de fcfa, dont 169,434 milliards de fcfa, soit 46% mobilisés,
- **Axe2**, concerné pour 15,569 milliards de fcfa, dont 6,698 milliards de fcfa, soit 43% mobilisés,
- **Axe3**, concerné pour 184 millions, totalement à rechercher.



Montants (en millions fcfa) par objectif et lignes d'action

OBJECTIFS OPERATIONNELS	LIGNES D'ACTION	MOBILISER	A CHERHER	TOTAL
AXE1 : Accélération soutenue et durable de la productivité		169 434	200 116	369 550
OS1 : Assurer le désenclavement du Département	OS1.R1- Désenclavement du <u>Walo</u>	115 164	-	115 164
	OS1.R2- Désenclavement du <u>Diéri</u>	7 433	16 800	24 233
	OS1.R3- Réhabilitation de la RN2	35 117	-	35 117
	Sous total Axe1 OS1	157 714	16 800	174 514
OS2 : Bâtir une forte filière agro pastorale et aquacole	OS2.R1- Développement de l'agriculture à sa vitesse a vitesse de croisière	3000	181270	184270
	OS2.R2- Installation de l'élevage à un haut niveau de productivité	7500	460	7960
	OS2.R3- Dynamisation de l'aquaculture	1000	386	1386
	OS2R4- Intensification des PMI-PME et industries en amont et aval de la filière			
	Sous total Axe1 OS2	11 500	182 116	193 616
OS3 : Diversifier les secteurs de création de richesses et emplois	OS2.R1- Appui au développement des autres créneaux porteurs	220	1 200	1 420
	Sous total Axe1 OS3	220	1 200	1 420

OBJECTIFS OPERATIONNELS	LIGNES D'ACTION	MOBILISER	A CHERHER	TOTAL
AXE2 : Promotion du capital humain et Développement durable		6 698	8 871	15 569
OS1 : Corriger les disparités et adapter les offres de services sociaux de base	OS1.R1- Elargissement et adaptation de l'offre d'éducation et de formation technique et professionnelle	200	5 400	5 600
	OS1.R2- Renforcement de la couverture et de la qualité des services de Santé	11	2 380	2 391
	OS1.R3- Amélioration de la couverture et de la gestion du service de l'eau potable	5 630	30	5 660
	Sous total Axe2 OS1	5 841	7 810	13 651
OS2 : Améliorer le cadre d'épanouissement des populations	OS2.R1- Redynamisation de la culture		80	80
	OS2.R2- Promotion des sports et des loisirs	-	391	391
	OS2.R3- Amélioration du cadre de vie des populations	857	-	857
	Sous total Axe2 OS2	857	471	1 328
OS3 : Promouvoir le développement durable	OS3.R1- Préservation et régénération des ressources naturelles		90	90
	OS3.R2- Adaptation et atténuation des effets liés aux changements climatiques	-	500	500
	Sous total Axe2 OS3	-	590	590
AXE3 : Leadership du CD et gouvernance territoriale efficace		-	184	184
OS1 : Promouvoir le développement économique et social du département	OS1.R1- Amélioration de la fonctionnalité du CD	-	36	36
	OS1.R2- Renforcement Efficacité du CD à la prise en charge du développement	-	148	148
	Sous total Axe3 OS1		184	184
TOTAL DU PLAN D'ACTION		176 132	209 170	385 302

Mise en œuvre du PDD

Elaboré selon une démarche inclusive et ayant comme défi la territorialisation du PSE, le PDD représente un grand intérêt pour l'ensemble des populations du département, et devrait bénéficier d'une grande appropriation de l'Etat et des Partenaires au développement par les progrès économique, social et de gouvernance attendus aux niveaux départemental et national.

Après adoption et approbation, le CD devra se lancer vers la vulgarisation du document à travers un résumé de 10 pages judicieusement confectionné, des pochettes par secteur d'une feuille, transmis au Chef de l'Etat, au Premier Ministre, aux Ministres concernés, aux Partenaires au développement et à tous les acteurs locaux porteurs d'enjeux.

La création d'un comité départemental chargé du pilotage et du suivi de la mise en œuvre du PDD est indispensable. Son objectif sera d'assurer un taux élevé de mise en œuvre du PDD à travers une stratégie efficace et un programme annuel d'activités de mobilisation de financement, d'animation du développement

et de suivi évaluation de la mise en œuvre des projets programmés.

Dans ses actions phares, l'on devrait retrouver :

- L'organisation d'un forum des partenaires pour la confirmation des projets à financement mobilisé et l'acquisition de nouvelles opportunités de financement pour les projets du PDD;
- L'organisation des conférences d'harmonisation tous les 4 mois pour le suivi de la mise œuvre des projets programmés,
- Suivre sur le terrain la mise en œuvre efficiente des projets : avancement, qualité, gestion après réception, résultats et impacts sur les bénéficiaires et l'environnement.

Pour réaliser ce travail important, le comité de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du PDD, a besoin d'un appui technique approprié des services à la disposition du CD.

CONCLUSION

Le plan d'action porte sur un montant élevé à cause des projets de désenclavement et d'aménagement des terres du Walo et du Jéjéngol.

Les ressources nécessaires pour le financement de ces projets sont déjà mobilisés à plus de 50% par l'Etat du Sénégal car du fait que l'agriculture, l'élevage et la pêche soient des secteurs prioritaires du PSE, plusieurs programmes d'appui pour la modernisation des exploitations agricoles, l'implantation d'infrastructures d'appui à l'instar du PUDC et du PUMA sont initiés.

Pour les projets de préservation et régénération des ressources naturelles, d'adaptation et d'atténuation des effets liés aux changements climatiques, l'on peut espérer de nombreux appels à projets, conformément aux orientations découlant des COP 21 et 22 tenues à Paris et à Marrakech en 2015 et en 2016.

Le Partenariat Public et Privé (PPP), est aussi une grande opportunité à saisir pour mobiliser des financements particulièrement pour les projets économiques dans les domaines de la réalisation d'infrastructures structurantes et des crédits de campagne.

Avec l'engagement des élus, la collaboration du Préfet, le dynamisme et l'efficacité du comité en charge de la mise en œuvre du PDD et un appui technique approprié, le plan d'action pourrait être réalisé à un taux très honorable.

PLAN D'ACTION DETAILLE DU PDD



AXE1 : Accélération soutenue et durable de la productivité

BESOINS

PROGRAMMATION

TOTAUX

OBJECTIFS SPECIAUX

RESULTATS

ACTIONS

Qt

Total

2017

2018

2019

2020

2021

OS2. Développer la filière agro pastoral et aquacole

OS2.R1- L'agriculture est tirée à sa vitesse de croisière	Amenagement de 34 600 ha dans le potentiel irrigable du Walo (57600 ha)	34 600	121 100	4000	12000	4 000	12000	4 000	12000	4 000	12000	4 000	12000	4 000	12000	4 000	12000	60 000	60 000
	Aménagement de 30 000 ha dans le potentiel du léjengol (75 000 ha)	75 000	300 000	6000	24 000	6 000	24 000	6 000	24 000	6 000	24 000	6 000	24 000	6 000	24 000	6 000	24 000	120 000	120 000
	Programme d'appui institutionnel et des renforcements des capacités des producteurs (compos 1)	36500	2 190	240	30	240	30	240	30	240	30	240	30	240	30	240	30	150	150
	Financement d'unités pilotes agricoles de démonstration	44	176	10	40	10	40	10	40	10	40	10	40	10	40	10	40	120	120
	Création de deux micro agropoles pour les produits agricole, élevage et aquacoles	2	1000	0	0	0	0	1	500	0	0	1	500	0	0	1	500	1 000	1 000
	Appui à la culture de décrene (aménagement PVV 1000 ha et réalisation fermes pour femme léjengol)		0	200	600	800	2400											3 000	3 000
	Total agriculture		424 466		36 670		38 470		36 570		36 030		36 530		3 000		181 270	184 270	-
	Programme d'appui institutionnel et de formation des éleveurs (composante 2)	36500	2 190	240	25	240	25	240	25	240	25	240	25	240	25	240	25	125	125
	Appui à la création de 22 fermes pilotes d'Embouche bovines et ovines	44	660	3	45	4	60	4	60	4	60	6	90					315	315
	Création d'un centre d'insémination (bovin, ovin, caprin et équin)	2				1	20											20	20
	Programme PRAPS	1	7500	1	3750	1	3750	0										7500	7 500
	Total élevage		2 850		3 820		3 880		85		85		115		7 500		460	7 960	-

PLAN D'ACTION DETAILLE DU PDD

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	BESOINS										PROGRAMMATION										TOTALS	
			Qt	Total	2017	2018	2019	2020	2021	Qt	Mont	Qt	Mont	Qt	Mont	Qt	Mont	Qt	Mont	Qt	Mont	Qt	Mont	
OS1. Assurer le désenclavement du Département	OS1.R1- Désenclavement du Walo	Aménagement et bitumage des routes de l'île à morphie sur 312,3	137	47 400	70	24 219	67	23 181	89	30 793	1	5 000	1	5 000	0	0	47 400	16 800	47 400	16 800				
		Route bitumée dans l'île à morphie sur pour 2 tronçons	146	50 514	-	-	57	19 721	89	30 793	1	5 000	1	5 000	0	0	50 514	16 800	50 514	16 800				
		Construction de 2 Ponds (Guédé-Niangra Eddy) (BCI Etat)	2	10 000	0	0	0	0	1	5 000	1	5 000	0	0	0	0	10 000	16 800	10 000	16 800				
		Réhabilitation de la route Podor Tarédji 29 km (BAD)	29	7 250	-	-	29	7 250	29	7 250	29	7 250	0	0	0	0	7 250	16 800	7 250	16 800				
		sous total		115 164	24 219	42 902	43 043	5 000	0	115 164	0	115 164	0	115 164	0	115 164	7 075	16 800	7 075	16 800				
		Construction des pistes 282,93 km	283	7 075	2075	2 500	2 500	-	250	6 250	250	6 250	0	0	0	0	7 075	16 800	7 075	16 800				
		Doumnga Lao- Tourguénor 14,3 Km) PPC	14,3	358	0	14,3	358	0	-	0	0	0	-	250	6 250	250	358	16 800	358	16 800				
		Réalisation d'une Dorsale et des Pistes rurales dans le Diéri sur 676,3km	672	16 800	0	0	0	172	4 300	250	6 250	250	6 250	0	0	0	16 800	16 800	16 800	16 800				
		sous total		24 233	2 075	2 858	6 800	6 250	6 250	7 433	16 800	24 233	7 433	16 800	24 233	7 433	16 800	24 233	16 800	24 233	16 800			
		OS1.R3- Désenclavement de la RN02		Réhabilitation de la RN2 entre Ndioum et Diaba 113 km (limite ave Matam) et 20 km de piste	113	35 117	0	-	-	50	15 538	63	19 579	0	0	0	0	35 117	-	35 117	35 117			
Sous total		113	35 117	0	-	-	50	15 538	63	19 579	0	0	0	0	35 117	-	35 117	35 117						
TOTAL DESENCLAVEMENT		174 513	26 294	45 760	65 381	30 829	6 250	157 714	16 800	174 514	16 800	174 514	16 800	174 514	16 800	174 514	16 800	174 514						

AXE2 : Renforcement du capital humain et Développement durable			BESIONS										PROGRAMMATION										Totaux	
OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	(millions)			2017		2018		2019		2020		2021		Mob	Rech	Total						
			Qt	Unit	Total	Qt	Cout	Qt	Cout	Qt	Cout	Qt	Cout	Qt	Cout									
OS1. Améliorer l'offre de services de base	OS1.R1- Amélioration et adaptation de l'offre d'éducation et de formation	Nouvelle création de 12 collèges clés en mains dans le Dièrr et le Walo	12	80	960	1	80	1	80	1	80	2	160	2	160	-	560	560						
		Nouvelle création de Lycées (4)	4	200	800	-	-	1	200	-	-	-	-	1	200	-	400	400						
		Construction des lycées sous abris provisoires	10	200	2 000	1	200	-	-	1	200	-	-	1	200	200	400	600						
		Construction de collèges sous abris (Thiélao)	1	80	80	-	-	-	-	-	-	-	-	1	80	200	80	80						
		Sous total	27		3 840		280		280		280		280		160		640	200	1 440	1 640				
		Construction de 64 Salles de classes dans les collèges	64	7	448	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	105	105					
		Réalisation de 26 clôtures de collèges du Département	26	12	312	-	-	1	12	1	12	1	12	2	24	2	24	60	60					
		Construction de 72 Boxes d'hygiènes dans 7 collèges du Département	72	0	22	4	12	4	12	4	12	4	12	4	12	4	12	60	60					
		Electrification de 12 collèges et 2 Lycées du Département	14	2	28	-	-	3	6	4	8	4	8	3	6	6	28	28						
		Branchement à l'eau courante de 13 collèges et de 2 lycées du Département	15	0	5	2	1	2	1	1	2	2	1	2	1	1	3	3	3					
Construction et équipement de 26 Salles Informatiques dans les collèges de l'IEF de Podor	26	5	208	1	8	1	8	1	8	1	8	1	8	1	8	40	40							
Construction et équipement de 20 Blocs administration de collèges	20	10	200	1	10	1	10	1	10	1	10	1	10	1	10	50	50							

PLAN D'ACTION DETAILLE DU PDD

OBJECTIFS SPECIFIQUES		RESULTATS	ACTIONS	Qt	BESOINS							PROGRAMMATION							TOTALS	
					Total	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
OS2. Développer la filière agro pastoral et aquacole		OS2.R3- L'aquaculture et de la pêche fluviale sont dynamisées	Ensemencement des Mares (Fondé Ass, Ngeuye, Gayo, etc))	10	20	3	6	3	6	2	4	2	4	0	0	20	20			
			Création d' Aires Fluviale Protégées	3	3	1	1	1	1	0	0	0	3	6						
			Création de fermes Piscicoles pilotes dans le Walo	24	240	3	30	3	30	5	50	5	50	5	50	210	210			
			Programme d'appui institutionnel et de formation des pisciculteurs (composante 3)	6000	360	240	30	240	30	240	30	240	30	240	30	150	150			
			Création de deux complexes frigorifiques	22	11 000	2	1000								0	1000	0	1 000		
			Total aquaculture		11 623		1 067		67		85		84		83	1 000	386	1 386		
			Total secteur moteur		438 939		41 557		42 417		36 740		36 199		36 728	11 500	182 116	193 616		
			OS2.R1- Des activités économiques intenses sont créées en Amont et Aval du secteur agro pastoral et aquacole		Création de Show room du pôle agro-pastoral et aquacole (les PAPA)	50	1000	0		1	20	3	60	3	60	3	60	200	200	
					Création d'unités pilotes de production d'engrais organiques (CD C08, APFD)	22	220	6	60	6	60	6	60	4	40	0	0	220	220	
					Création de domaines industriels	4	2000				1		1			1		1 000	1 000	
OS3.R2- Les secteurs porteurs hors filières sont Redynamisés		Sous-total appui aux secteurs porteurs		3000	0	0	1	20	4	60	3	60	4	560	1200	1420				
		TOTAL secteurs économiques		441 939		41 557		42 437		37 300		36 259		37 288	11 720	183 316	195 036			
OS3. Accompagner le développement des activités en amont et en aval de la filière et des autres secteurs porteurs hors filière			TOTAL AXE 1		616 452		67 851		88 197		67 088		43 538	169 434	200 116	369 550				

AXEZ : Renforcement du capital humain et Développement durable			PROGRAMMATION										Totaux								
			BESIONS		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Mob	Rech	Total					
OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	(millions)																		
OS1. Améliorer l'offre de services de base	OS1.R2- Amélioration de la couverture et de la qualité des services de Santé	Construction d'un deuxième hôpital Départemental dans le District de Pété	1	1 500	1 500												1 500	1 500			
		Mise à niveau hôpital de Ndikum et réhabilitation	5	160	800													800	800		
		Amélioration du plateau technique	5	20	100														80	80	
		Gestion des déchets biomédicaux (CD - Yvelines)	1	11	11															11	
		Sous total santé		150	2 411														11	2 380	
		TOTAL SANTE		160	2 411														11	2 391	
				Construction de 7 forages équipés avec château d'eau et cabine de pompage	7	250	1 750													1 750	
				Construction d'un Forage équipe (PM programme PRAPS)			-													-	
				Construction de 10 mini unités de potabilisation (Yamakha)	10	30	300													300	
		Construction de 13 forages équipés (BCI-Etat)	13	250	3 250													3 250			
		Construction d'un château d'eau au forage de Ganina (BCI Etat)	1	30	30													30			
		Sous total			5 330													5 330			

PLAN D'ACTION DETAILLE DU PDD

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	PROGRAMMATION										Totaux					
			BESIONS										Mob	Rech	Total			
			(millions)															
AXE2 : Renforcement du capital humain et Développement durable			2017	2018	2019	2020	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021			
OS1. Améliorer l'offre de services de base		Construction et équipement de 32 Blocs Pédagogique de collèges	32	7	224	-	-	1	7	1	7	7	1	7		28	28	
		Aménagement de 6 terrains de Sports dans les collèges de l'EF de Pêté	6	0	2	1	0	1	0	1	0	1	0	1		2	2	
		Construction de clôture de 4 Lycées du département	4	20	80			-	-	1	20	1	20	1	20		60	60
		Sous total			1 528		31		44		113		125		123	-	436	436
			Equipements de 6 terrains en 4000 manuels scolaires	4 000	4 000	16	2 000	8	2 000	8							16	16
			Equipement pédagogique des Collèges	405	0	12	53	2	53	2	53	2	53	2	53		8	8
			Sous total			28		10		10		2		2		-	24	24
			Construction d'un Centre de formation Professionnelle et technique départementale à IEF de Pêté	1	150	150			1	150							150	150
			Création de nouvelles Filières de la formation professionnelle et technique	30	100	3 000	-	-	2	200	2	200	2	200	2	200		800
		Entretien du Stock de capital des infrastructures de l'éducation et de la formation	5	510	2 550	1	510	1	510	1	510	1	510	1	510	-	2 550	2 550
		Sous total			5 700		510		860		710		710		-	3 500	3 500	
		TOTAL EDUCATION ET FORMATION			11 096		831		1 194		1 105		997		1 475	200	5 400	5 600

AXE2 : Renforcement du capital humain et Développement durable			PROGRAMMATION							Totaux									
			BESIONS							Mob	Rech	Total							
OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	(millions)	2017	2018	2019	2020	2021											
OS2. Promouvoir l'épanouissement des populations	OS2.R3 - Amélioration du cadre de vie des populations	Programme de création de service de GOM dans les communes (CD ; CGY ; AFD)	2	1 500	3 000	6	293	6	293	4	195			781		781			
		dotation d'inchiateurs aux PS (18), Centres de santé (Galoya et Podor)	60	3	180		76		-			-			76		76		
		Sous total			3 180		369		293		195		-		857		857		
		Branchement au réseau électrique de 78 villages (COMACEL)			-										-		-		
		Electrification de 5 villages à l'énergie solaire (COMACEL)			-										-		-		
		Electrification de 57 autres villages (PNUER + PUMMA)			-										-		-		
		Sous total			-		-		-		-		-		-		-		
		TOTAL CADRE DE VIE			3 180		369		293		195		-		857		857		
		OS3. Promouvoir le développement durable	OS3.R2 - Préservation et valorisation des ressources naturelles	Créer deux Réserves Naturelles communautaires dans le département	4	25	100				1	25			1	25		50	50
				Créer de deux aires de régénération naturelle assistée	2	20	40			1	20		1	20				40	40
Projets de d'atténuation des effets liés aux changements climatiques	3			250	750	1	250			1	250					500	500		
TOTAL ENVIRONNEMENT					140		-		20		25		20		25		590		
	TOTAL AXE 2			23 399		2 194		3 811		4 461		1 411		3 193		6 698	8 871	15 569	

PLAN D'ACTION DETAILLE DU PDD

AXE2 : Renforcement du capital humain et Développement durable			BESIONS										Totaux						
			PROGRAMMATION										Mob	Rech	Total				
OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	(millions)			2017	2018	2019	2020	2021									
OS1. Améliorer l'offre de services de base	OS1.R3- Renforcement de la couverture et de la gestion des services de l'eau potable	Réhabilitation de forage hydraulique de Pétéi Sowonabé (PM Progr. PRAPS)	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
		Réhabilitation de 6 forages dans le département	6	50	300	-	-	-	3	150	3	150	-	-	300	-	300		
		Appui institutionnel et renforcement des capacités de gestion (comité gest)	5	10	50	-	-	1	10	1	10	1	10	-	-	-	30	30	
		Sous total			350			-	1	10	160	160	-	-	300	30	330		
		TOTAL EAU POTABLE			5 680		810	-	2 130	2 560	160	160	-	-	5 630	30	5 660		
		OS2. Promouvoir l'épanouissement des populations	OS2.R1- Relance de la culture	Construction de Salles de Spectacles (Pété et Podor)	2	50	100	-	-	-	-	1	50	-	-	-	50	-	50
				Programme de valorisation des patrimoines et des ressources du départem	1	30	30	-	-	1	30	30	-	-	-	-	-	30	30
				TOTAL CULTURE			130		-	-	1	30	1	50	-	-	-	80	80
				Construction de stades multifonctionnels départementaux (Podor et Pété)	2	350	700	-	-	1	350	-	-	-	-	-	-	350	350
				Formation des encadreurs des disciplines sportives	10	2	20	-	-	4	4	4	4	4	4	4	4	20	20
TOTAL SPORT					720		4	4	4	354	4	4	4	4	-	370	370		
OS2.R2- Renforcement des sports et des loisirs	Aménagement d'un parc de loisir pour enfant			2	12	24	-	-	1	12	-	-	-	-	-	-	12	12	
	Aménagement d'espaces verts (place du conseil départemental) Podor/Pété			2	9	18	-	-	-	-	1	9	1	9	9	9	9	9	
	Sous total					42		-	-	12	-	-	-	9	-	21	21		
	TOTAL SECTEURS D'EPANOUISSEMENT					892		4	4	396	54	13	-	471	471	471			

AXE2 : Efficacité et Leadership			BESIONS			PROGRAMMATION										Totaux				
OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	(millions)			Total		2017		2018		2019		2020		2021		Mob	Rech	Total
			Qt	Unit	Total	Qt	Cout	Qt	Cout	Qt	Cout	Qt	Cout	Qt	Cout	Qt	Cout			
OS1- Améliorer la fonctionnalité du Conseil départemental et son efficacité dans la prise en charge de ces missions de développement	OS1.R2- Le Conseil départemental est efficace en matière de pilotage et de mise en œuvre du développement territorial	Coopération décentralisée et intercommunalité	4	3	12	3	9	2	6	1	3	-	-	-	-	-	-	9	9	
		Le Genre	2	3	6	2	6	-	-	1	3	3	-	-	-	-	-	6	6	
		Le développement durable	3	3	9	3	9	0	-	1	3	3	1	3	3	-	-	9	9	
		les changements climatiques	4	3	12	4	12	-	-	1	3	3	1	3	3	1	3	12	12	
		Formation des comités de gestion des établissements moyens, secondaires et formation techniques et professionnelles	2	3	6	2	6	-	-	1	3	-	-	1	3	3	3	6	6	
		Elaboration du cadre logique	2	3	6	2	6	-	-	1	3	-	-	1	3	3	3	6	6	
		Sous total	66	32	151		148		36		42		27		21		24		148	148
		Total Axe3	88	41	217		184		48		54		33		24		27		184	184

PLAN D'ACTION DETAILLE DU PDD

AXE2 : Efficacité et Leadership			BESIONS			PROGRAMMATION										Totaux							
						Total		2017		2018		2019		2020				2021		Mob	Rech	Total	
OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	Qt	Unit	Total	Qt	Coût	Qt	Coût	Qt	Coût	Qt	Coût	Qt	Coût	Qt	Coût	Mob	Rech	Total			
OS1- Améliorer la fonctionnalité du Conseil départemental et son efficacité dans la prise en charge de ces missions de développement	OS1.R1- Les Réunions sont tenues avec un fort quorum et le commissions fonctionnelles	Formations :																					
		Missions et fonctionnement du Conseil départemental	8	3	24	4	12	2	6	2	6										12	12	
		Exercice des compétences transférées,	8	3	24	5	15	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3					15	15
		Relation du CD avec les intervenants dans le développement du département	6	3	18	3	9	1	3	1	3	1	3									9	9
		Sous total	22	9	66	12	36	4	12	4	12	2	6	1	3	1	3					36	36
		Organisation de 3 conférences d'harmonisation par année	15	4	60	15	60	3	12	3	12	3	12	3	12	3	12					60	60
		Création d'un cadre de concentration pour le suivi de la mise en œuvre du PDD	15	0,5	7,5	15	7,5	3	1,5	3	1,5	3	1,5	3	1,5	3	1,5					8	8
		La formalisation de l'intercommunalité	10	0,5	5	10	5	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1					5	5
		Formations :																					
		Le PDD : défis et stratégies de mise en œuvre	4	3	12	4	12	2	6	1	3	1	3	1	3							12	12
PDD: pilotage, suivi évaluation et financement du plan d'action	3	3	9	3	9	2	6	1	3											9	9		
Gestion financière des collectivités locales et passages des marchés publics	2	3	6	2	6	1	3	1	3											6	6		

Mise en œuvre du PDD (à développer)

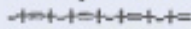
- Création d'un comité de pilotage et de mise en œuvre du PDD ;
- Forum des partenaires pour la confirmation des projets à financement mobilisé et pour la recherche de financement des nouveaux projets ;

- Organisation des conférences d'harmonisation tous les 4 mois pour le suivi de la mise œuvre des projets programmés
- Mise en place d'un dispositif technique pour le suivi de la mise en œuvre du PDD, l'élaboration de projets pour participer aux appels à projets.

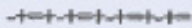


REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une foi



REGION DE SAINT LOUIS



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE PODOR

Quartier Iao Demba Podor BP : 30

Tel : 33 965 11 79

Podor, le 25 Octobre 2016

N° 008/2016/CDP/PR/SG

/-) ANALYSE : Arrêté portant création du cadre de concertation, de Planification et de suivi-évaluation du Plan Départemental de Développement (PDD).

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE PODOR

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N° 2013-10 du 28 Décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales modifiée par la loi 2014 -19 du 24 Avril 2014 ;

Vu le Procès-verbal de délibération du 17 Juillet 2014 portant élection de Monsieur MAMADOU DIA, comme Président du Conseil Département de Podor.

ARRETE

Article premier : il est créé dans le Département de Podor un cadre Départemental de concertation, de planification et de Suivi du Plan Départemental Développement (CD/CSPDD).

Article 2 : le cadre est composé ainsi qu'il suit :

- Président : le Président du Conseil Départemental ou son représentant ;
- Coordonnateur : le Directeur de l'Agence Régionale de Développement ;
- Rapporteur : Le Secrétaire Général de Conseil Départemental ;
- Membres :
 - Les Membres du Bureau de Conseil Départemental ;
 - Les Présidents de commissions statutaires ;
 - Les Maires des communes du Département ou leurs représentants ;
 - Les Chefs de services techniques régionaux et départementaux ;
 - Les chambres consulaires ;
 - Les partenaires techniques et financiers ;
 - Les organisations de la société civile ;
 - Les représentants des organisations de producteurs et agro-industrie.

Article 3 : le cadre est chargé de coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan Départemental de Développement tout en veillant à la cohérence avec le Plan Sénégal Emergent (PSE),

Article 4 : le cadre de concertation, de planification et suivi-évaluation du développement est composé de trois (3) commissions thématiques structurées comme suit :

Mme Fatimata Da, Président de la Commission Développement Social ;

M. Thierno Seydou Niane, Président de la Commission Développement Economique ;

M. Oumar BA, Président de la Commission Gouvernance Renforcement de Capacité en Gestion des ressources naturelles.

Chaque commission est déclinée en sous-commissions sectorielles nécessaires pour la collectivité territoriale.

Article 6 : le Comité Technique Opérationnel est composé ainsi qu'il suit :

- **Président** : le Président de la commission du partenariat, M. Moussa SOW,
- **Coordonnateur** : le Directeur de l'Agence Régionale de Développement, Ousmane SOW,
- **Rapporteur** : l'ARD qui peut s'appuyer au besoin sur chaque responsable de service sectoriel ;
- **Membres** :
 - Les membres du comité Technique régional (CTR) ;
 - Les Chefs de services départementaux
 - Les Présidents de commissions thématiques

Article 7 : le Cadre peut s'adjoindre toute personne physique ou morale dont les compétences s'avèrent nécessaires à la bonne exécution des activités.

Article 9 Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.



Ampliations :

- **Préfet du Département**
- **Membres**
- **Chrono-archives**

Podor, le 09 NOV 2017

ANALYSE: Arrêté portant approbation de la délibération n°12/2017 /CDP /PR/SG en date du 21 octobre 2017 portant adoption du Plan Départemental de Développement

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE PODOR

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°72-02 du 1^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale et locale, modifiée ;
Vu le décret 66-510 du 04 juillet 1966 portant régime financier des Collectivités locales, modifié ;
Vu le décret n°72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des Chefs de Circonscriptions administratives et des Chefs de villages, modifié ;
Vu le décret n° 76-147 du 05 février 1976 portant Délégation de pouvoirs aux Gouverneurs et aux Préfets ;
Vu la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales ;
Vu le décret 2016 – 840 du 15 juin 2016 portant nomination de Monsieur Elimane BA, Préfet du Département de Podor ;
Vu le procès-verbal portant installation du Président du Conseil départemental, des Adjointes et du Conseil départemental ;
Vu le procès-verbal de délibération de la réunion du Conseil départemental de Podor en date du 21 octobre 2017 ;

ARRETE :

Article premier: Est approuvé, sans changement, la délibération n°12/2017 /CDP /PR/SG en date du 21 octobre 2017 portant adoption du **Plan Départemental de Développement (PDD 2017 – 2021)** du Conseil départemental de Podor.

Article 2 : Ledit extrait de délibération, dûment signé par le Représentant de l'Etat est partie intégrante du présent arrêté.

Article 3: Le Président du Conseil départemental et le Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations:

- MINT
- MGTDAT
- Gouverneur Région Saint Louis
- Président du Conseil départemental de Podor
- Receveur
- Archives/chrono



Préfecture du Département de Podor
18 Podor - ☎ 965 11 56 – Télécopie 965 12 60
Email : spprefet-podor@interieur.gouv.sn



+REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une foi

REGION DE SAINT LOUIS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE PODOR

Quartier Iac Demba Podor BP : 30

Tel : 33 965 11 79

N°012/2017/CDP/PR/SG

Podor, le 23 Octobre 2017

Analysé : Extrait de délibération portant adoption du Plan de Développement Départemental (PDD) du Conseil Départemental de Podor.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois du mois d'Octobre, le Conseil Départemental de Podor, s'est réuni dans la salle de délibération de l'hôtel BELLY TORODO à Podor, sous la présidence de son Président, Monsieur Mamadou DIA, en présence de Monsieur Adama CAMARA Préfet du Département de Podor.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE PODOR

Vu la Constitution

Vu la loi n°72-02 du 1^{er} Février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale et locale modifiée ;

Vu le décret 66-510 du 04 juillet 1996 portant régime financier des collectivités locales ;

Vu la loi n°2013-10 du 21^{er} Décembre 2013 portant code général des collectivités locales modifiée par la loi 2014-19 du 24 Avril 2014 ;

Vu le décret n°2008-1496 du 31 Décembre 2008 modifiant et complétant le décret 2008-748 du 10 Juillet 2008 portant création de communes dans les régions de Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis, Sédhiou, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor ;

Vu le procès verbal du 17 juillet 2014 portant élection de Monsieur Mamadou DIA comme président du conseil départemental de Podor ainsi que celle des autres membres du bureau.

Vu le procès-verbal n°04/2017/CDP/PR/SG de la réunion du Conseil départemental de Podor, en date du 21 Octobre 2017.

DELIBERE

Article Premier : Sur proposition du Président du Conseil Départemental et à l'unanimité des conseillers départementaux présents ; le Conseil a adopté le Plan Départemental de Développement (PDD) du Conseil Départemental de Podor.

Article 2 : Le Président du Conseil Départemental est chargé, après approbation du Représentant de l'Etat, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour certifier conforme

Les jours, mois et an que dessus

Le Président



Approuvé le 09 NOV 2017

Sous le n° 66 /DPT

Le Préfet



Elmane Ba



PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT
DE PODOR 2017 - 2021

NOVEMBRE 2017